

N° 2717
61^e année
du 18 au
31 janvier 2007
Prix : 3€ (20 F)



L'ACTION FRANÇAISE

2008

paraît provisoirement les premier et troisième jeudis de chaque mois

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – Téléphone : 01-40-39-92-06 – Fax : 01-40-26-31-63 – Site Internet : www.actionfrancaise.net

Tout ce qui est national est nôtre

Notre dossier LA RÉPUBLIQUE DES SANS-ABRI

par
Guillaume CHATIZEL
Grégoire DUBOST
Michel FROMENTOUX
FRANÇOIS SAINT-PIERRE
YVES LENORMAND

pages 7 à 9

L'ESSENTIEL

Page 4

POLITIQUE FRANÇAISE

– La fiscalité à l'épreuve
de la République

par Henri LETIGRE

– Des marchés publics
contre la France

par Aristide LEUCATE

Pages 5 et 6

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

– L'Irak après Saddam

entretien avec
Charles SAINT-PROT

– La "nouvelle" politique
irakienne de George Bush

– Tunisie, attention, danger !

par Pascal NARI

– Le jeu de l'Allemagne
au Kosovo

par Jacques CEPOY

Pages 10, 11, 13 et 16

HISTOIRE

– Les "mélanges"
Baudrillard

par Yves LENORMAND

– Louis XV,
le roi injustement mal aimé

par René PILLORGET

– Marie-Antoinette en vérité

par Michel FROMENTOUX

– Révolution :
les difficiles vérités

par Anne BERNET

– L'histoire hémiplogique

par le général (c.r.)
Jacques LE GROIGNEC

Page 12

ARTS ET LETTRES

– Des livres, mais encore...

par Anne BERNET

Page 14

LES GRANDS TEXTES

– Auguste Comte et la
critique de l'individualisme

par Francis VENANT

OPA SARKOZY sur la France

L'éditorial de Pierre PUJO (p. 3)

Honneur à Louis XVI

Si le bon sens était encore en France la chose la mieux partagée, qui pourrait rester dévot du rite républicain en voyant le spectacle d'une campagne électorale ? Depuis déjà presque un an et pour encore quatre mois, on peut se demander si la France est encore gouvernée. Tout discours, toute action, toute décision de la part des politiciens en place comme de ceux et celles qui prétendent les déloger tend à prévenir, dépasser, court-circuiter les promesses inconsidérées des concurrents, sans souci des intérêts concrets de la France. Tout cela pour élire un chef de l'État qui n'aura, en cinq ans, pas le temps d'entreprendre les réformes fondamentales nécessaires et se retrouvera lui-même en campagne dans trois ans...

Notre pays est-il condamné à subir cette politique titubante et cahotante, conséquence du « suicide », comme disait Renan, qu'il a commis le 21 janvier 1793 ? Si les Français assistent chaque année plus nombreux aux messes cé-

lébrées pour le repos de l'âme du roi Louis XVI, n'est-ce pas que la rupture fondamentale opérée il y a 214 ans dans la continuité française leur apparaît dans toute sa gravité ? N'est-ce pas le signe qu'ils souffrent d'assister au jeu stérile mené par des politiciens improvisés à la recherche d'une impossible durée institutionnelle ?

Contre l'électoralisme

Si l'exécution du roi est le crime absolu, c'est parce que ceux qui le perpétrèrent assument devant l'Histoire l'entière responsabilité d'une coupure suicidaire avec tout ce que l'on avait respecté et pratiqué depuis le baptême de Clovis. Ils ont porté à son paroxysme la prétention de ne plus rien devoir à la sagesse traditionnelle, de « faire table rase du passé », de recommencer l'histoire avec les seules forces de la raison humaine. En rejetant l'idée d'un pouvoir de droit divin, d'un

lien entre le temporel et le surnaturel, d'un père protecteur des familles françaises, les sanguinaires de 1793, enfants des apprentis-sorciers autoproclamés Lumières qui sont les vrais coupables, ont livré le destin de la France à des parvenus ignorant le bien commun qui a cessé d'être incarné.

Que cela ait débouché sur l'explosion de toutes sortes de « droits de l'homme » effaçant les devoirs, sur la dissolution de la famille, sur l'apparition de nouvelles féodalités jalouses de leurs « avantages acquis », sur l'individualisme exacerbé, sur la prétention de braver toutes les lois surnaturelles et naturelles, sur le crime rituel des enfants non désirés et même aujourd'hui sur la remise en cause de la nation-héritage elle-même..., cela est dans la logique imperturbable d'une société sans tête et sans repères.

Assister à la messe pour Louis XVI ce samedi et à la marche aux flambeaux ce dimanche soir, comme marcher contre l'avortement ce même di-



Voir les messes
Louis XVI
en page 2

manche, ne peut aller sans se convaincre de la nécessité de remonter aux causes du mal, donc d'en finir, sous peine de mort de nos familles et de la France, avec les faux dogmes de 1789.

Pour la France

La monarchie est le plus naturel des régimes. Le Roi héréditaire, c'est l'espérance, c'est l'incarnation du destin national, c'est l'image du gouvernement des familles et des nations qui savent qu'il faut « honorer ses père et mère » si l'on veut « vivre longuement ». Le sang de Louis XVI nous crie de sceller à nouveau le pacte avec la lignée capétienne et de remettre au cœur de nos institutions ce fait d'autorité et d'amour, qui reste le seul gage de pérennité pour la France.

Michel FROMENTOUX

CHIRAC, BRADEUR DE LA RÉPUBLIQUE

■ Répondant aux vœux du Conseil constitutionnel le 3 janvier, Jacques Chirac s'est écrié : « Gardons-nous de chercher dans les mirages de l'aventure institutionnelle un exutoire trompeur aux difficultés du pays ». C'est pourtant dans les institutions de la V^e République, où l'autorité est affaiblie par l'électoralisme et la démagogie, qu'il faut chercher la cause profonde des maux de la France, plus encore que dans la défaillance des hommes...

Pour Chirac, la Constitution de 1958 est pour la France un « atout maître ». Et de dénoncer « solennellement » « ceux qui veulent brader cet héritage ». Ce disant, il visait Sarkozy suspect de vouloir toucher à l'équilibre des institutions. Mais

Chirac lui-même ne vise-t-il pas à affaiblir la fonction présidentielle en prévoyant de réviser la Constitution sur le statut pénal du chef de l'État, lequel serait sous la menace éventuelle d'une mise en accusation par les parlementaires ?

En acceptant en 2000 que le mandat du président de la République soit ramené de sept à cinq ans, l'actuel chef de l'État a consenti à une atteinte grave à la V^e République. Les trois révisions annoncées d'ici à la fin février, et nullement nécessaires, contribueront à dévaluer une Constitution déjà bien malmenée, notamment depuis douze ans !

A.F.

M 01093 - 2717 - F: 3,00 €





214^e anniversaire de la mort de Louis XVI

Le 21 janvier

CORTÈGE AUX FLAMBEAUX EN L'HONNEUR DU ROI MARTYR

**Rendez-vous
à 19 heures
devant l'église
de la Madeleine.**

Voir page 15

MESSES À PARIS

● **PARIS.** – La messe traditionnelle célébrée à la demande du Cercle de l'Éillet Blanc en l'église Saint-Germain l'Auxerrois (Paris 1^{er}), ancienne paroisse des Rois de France, aura lieu samedi 20 janvier 2007 à 12 h 15.

● **Samedi 20 janvier** à 18 h 30, en l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, 23, rue des Bernardins, Paris V^e.

● **Dimanche 21 janvier** à 10 heures, dépôt de gerbe de France Royaliste et de Vérité pour la Vendée, place de la Concorde face à la statue de Rouen et de l'hôtel Crillon.

● **Dimanche 21 janvier** à 15 h 15,

place de la Concorde (statue Rouen-Brest, face à l'hôtel Crillon). Messe célébrée par l'abbé Néri. Concours de la chorale de l'abbé Michel.

● **Dimanche 21 janvier** à 11 heures, grand-messe de saint Pie V, où il sera fait mémoire de Louis XVI avec lecture de son testament. Église Saint-Eugène-Sainte-Cécile, 4 rue du Conservatoire, Paris IX^e.

EN PROVINCE

● **AIX-EN-PROVENCE.** – **Dimanche 21 janvier**, à 10 h 30, chapelle Notre-Dame de l'Immaculée Conception, boulevard Gambetta.

– **Lundi 22 janvier**, à 18 h 30, chapelle des Pénitents Gris, dits les Bourras, rue Léautaud.

● **AMIENS.** – **Samedi 20 janvier**, à 17 h 30, chapelle du Bon Pasteur, rue Daire.

● **AMMERCHWIHR.** – **Samedi 20 janvier** à 16 h 30, messe à l'église paroissiale suivie d'une collation.

● **AVIGNON.** – **Dimanche 21 janvier** à 10 heures, chapelle de la Sainte-Croix (Pénitents Gris), 8, rue des Teinturiers.

● **BAYONNE.** – **Dimanche 21 janvier**, à 11 heures, messe aux intentions de la France et de la Famille royale, en la chapelle Notre-Dame des Sept Douleurs, quartier des Arènes, 60 bis avenue de la Légion Tchèque. On pourra se réunir à la

sortie de la messe. Tél. : 05.59.63.20.99.

● **BELLOY-en-FRANCE.** – **Dimanche 21 janvier**, à 11 heures. Pour toutes précisions, téléphoner au 03.44.57.65.85.

● **BEZIERS.** – **Dimanche 21 janvier**, à 17 heures, chapelle des Pénitents, rue du Quatre-Septembre.

● **BORDEAUX.** – **Samedi 20 janvier**, à 19 heures, messe à la mémoire du roi Louis XVI et aux intentions de la France. Église du Christ Rédempteur.

● **CANNES.** – **Dimanche 21 janvier**, à 9 h 30, chapelle Saint-Cassien.

● **GRENOBLE.** – **Samedi 20 janvier**, à 18 h 30, collégiale Saint-André. La messe sera suivie d'un dîner. Renseignements Michel Michel, 06 60 80 74 24.

● **LA GAUBRETIÈRE.** – **Samedi 20 janvier**, à 11 heures, chapelle Notre-Dame de la Sainte Famille à Ramberge.

● **LIMOGES.** – **Lundi 22 janvier**, à 11 heures, église Saint-Pierre-du-Queyrois. Repas habituel, renseignements Alain Texier 05 55 77 59 87.

● **LYON.** – **Samedi 20 janvier**, à 10 h 30, messe de requiem avec absoute, Prieuré Saint-Irénée, 56, rue d'Inkermann, Lyon 6^e.

● **MARSEILLE.** – **Samedi 20 janvier**, à 12 heures, aux Réformés (Saint-Vincent-de-Paul) en haut de la Canebière. Un déjeuner avec conférence est prévu après la messe.

● **MONTPELLIER.** – **Lundi 22 janvier**, à 18 heures, chapelle des Pénitents Bleus, 11 rue des Étuves.

● **NANCY.** – **Dimanche 21 janvier**, à 11 heures. Messe pour Louis XVI et Marie-Antoinette. Chapelle du Sacré-Cœur, 65 rue du Maréchal Oudinot.

● **NANTES.** – **Dimanche 21 janvier**, à 11 h 15, église Saint-Clément. À 12 heures, dépôt de gerbe au pied de la statue de Louis XVI.

● **NICE.** – **Dimanche 21 janvier** à 10 heures, messe traditionnelle à

l'archiconfrérie de la Très Sainte Trinité, 1 rue du Saint Suaire (Vieux Nice).

– **Dimanche 21 janvier** à 17 heures, monastère Sainte-Claire, 30, avenue Sainte-Colette. Lecture du Testament de Louis XVI. Renseignements : 04 93 53 39 57 ou 06 17 61 23 14.

● **PERPIGNAN.** – **Samedi 20 janvier** à 10 h 30, paroisse Saint-Jacques, rue de l'Église.

– **Dimanche 21 janvier**, à 11 heures, messe de Requiem à la chapelle du Christ-Roi, 113 avenue Maréchal-Joffre.

● **ROUEN.** – **Samedi 20 janvier**, à 10 heures, cathédrale Notre-Dame.

● **SAINT-DENIS-D'ANJOU.** – **Samedi 20 janvier**, à 11 heures, messe selon le rite traditionnel. Chapelle de Varennes-Bourreau.

● **SAINT-ÉTIENNE.** – **Samedi 20 janvier**, chapelle du Cœur Immaculé de Marie, 3 place du Maréchal-Foch. Pour l'heure, téléphoner au Prieuré Saint-François Régis : 04.77.40.20.55.

● **SAINT JEANGOUX (Région de Montceau-les-Mines).** – **Dimanche 21 janvier** à 10 h 30, paroisse Saint-Louis. Déjeuner à Bissy-sur-Pley.

● **STRASBOURG.** – **Samedi 20 janvier**, à 16 heures, crypte de la cathédrale.

● **TALENCE.** – **Samedi 20 janvier**, à 19 heures, église du Christ Rédempteur, rue Achille Allard.

● **TOULON.** – **Lundi 22 janvier**, à 18 h 30, église Saint-François-de-Paule, place Louis Blanc (en bas du Cours Lafayette).

● **TOURNAN-en-BRIE.** – **Samedi 20 janvier** à 18 heures. Présence royale en Brie champenoise, Couilly Pont aux Dames. Grange-chapelle Notre-Dame de Grâces, ferme de Courcelles, CD 216 entre Tournan et Les Chapelles Bourbon, près du pont qui enjambe le TGV. À l'issue de la messe, lecture du testament de Louis XVI.

● **VERSAILLES.** – **Samedi 20 janvier**, à 19 heures, Notre-Dame-des-Armées, 4 impasse des Gendarmes.

ÉTRANGER

● **SCARBOROUGH** (à 20 km de Perth, Australie) sur les bords de l'Océan Indien. – **Dimanche 21 janvier** à 4 h 30 du matin, recueillement sous la présidence de Tiffany Caillot de Chadbannes.

La préférence communautaire

● **SUR LES LIGNES DIRECTRICES** d'une nouvelle politique européenne souhaitable en 2007, François Guillaume, ancien ministre de l'Agriculture, précise à Céline Parscot dans une entretien publié par MINUTE (4/1/07) : « Il faut [...] que la politique européenne concerne plus directement les populations et que les Européens soient protégés des concurrences extérieures agressives. Sinon, il n'y aura bientôt plus que les Chinois et les Brésiliens qui compteront : les Chinois qui sont les grands manufacturiers du monde et les Brésiliens qui seront les grands producteurs agricoles C'est tout cela qu'il est urgent de réformer

plutôt que d'instituer un vice-président chargé des affaires étrangères européennes ! »

Il serait urgent de rétablir la préférence communautaire, à laquelle la Commission de Bruxelles a renoncé. Sur le plan agricole, poursuit François Guillaume « nos frontières s'ouvrent de plus en plus sous le coup des négociations à l'O.M.C. Sans que nous obtenions de contreparties. C'est très bien de vouloir développer les biocarburants, mais il faudrait songer à se protéger des productions d'éthanol venant du Brésil où les prix de revient sont nettement plus bas. »

J.C.

L'europhisme de Sarkozy

Au soir du 14 janvier, interrogé sur T.F.1 par Claire Chazal, Nicolas Sarkozy s'est déclaré « profondément européen » ajoutant qu'il voulait d'une part que l'Europe ait des frontières – et donc n'intègre pas la Turquie ; et d'autre part qu'elle mette en œuvre la préférence communautaire, ce qui est effectivement souhaitable.

Cependant M. Sarkozy n'a soufflé mot des frontières de la France et de la souveraineté nationale à sauvegarder. Ce n'est pas ainsi qu'il attirera à lui, comme il le prétend, les Français qui ont voté non à la Constitution européenne en mai 2005.

■

VERSAILLES: SARKO CANDIDAT SOLEIL



À démagogue, démagogue et demi

Afin de ne pas laisser à Chirac et à Sarkozy le monopole de la démagogie, Ségolène Royal propose la réquisition des logements récents spéculatifs, c'est-à-dire des logements que les propriétaires ne veulent pas louer dans l'attente d'une hausse des loyers, la surtaxe des logements inoccupés depuis deux ans et la création d'un service public des cautions qui garantirait contre les risques de non-paiement mais déresponsabiliserait les propriétaires.

Il est bon de rappeler en face de toutes ces bonnes intentions qu'aucune mesure législative contraignante ne pourra résoudre le déséquilibre qui existe entre l'offre et la demande de logements. Bien au contraire !

Logement et immigration

En 2000 le S.A.M.U. Social avait à sa charge 231 familles, en 2005 il en avait 1.000, ce qui explique que les dépenses soient passées de 4,5 millions d'euros à 24,7 millions d'euros. Ces familles sont logées dans des hôtels souvent minables mais que leurs propriétaires louent très cher. La plupart des gens ainsi logés sont des étrangers en situation irrégulière que nos "gouvernants" n'osent pas expulser ce qui est normal dans un pays où l'on a d'autant plus de droits qu'on viole les lois.

De toute façon il ne sert à rien de construire des milliers de logements pour résoudre la pénurie si on laisse entrer en même temps des dizaines de milliers d'immigrés.

Y.L.

L'ACTION FRANÇAISE 2000

10, rue Croix-des-Petits-Champs,
75001 Paris
Tél. : 01-40-39-92-06 • Fax : 01-40-26-31-63
I.S.S.N. 1166-3286

- Directeur : **Pierre Pujo**
- Secrétaire de rédaction : **Michel Fromentoux**
- Politique : Georges Ferrière, Yves Lenormand
- Politique étrangère : Pascal Nari
- Chronique militaire : Bernard Guillerez
- Économie : Henri Letigre, Serge Marceau.
- Enseignement, famille : **Michel Fromentoux**, chef de rubrique
- Sciences et société : Guillaume Chatizel,
- Outre-mer : Pierre Pujo
- Médecine : Jean-Pierre Dickès
- Livres : René Pillorget, Anne Bernet, Pierre Lafarge, Philippe Aleyrac, Romaric d'Amico
- Arts-lettres-spectacles : Léon Camus, Renaud Dourges, Monique Beaumont
- Cinéma : Alain Waelkens
- Combat des idées : Pierre Carvin, Jean-Philippe Chauvin
- Art de vivre : Pierre Chaumeil
- Chroniques : Jean-Baptiste Morvan, François Leger
- Rédacteur graphiste : Grégoire Dubost
- Photos : François Tabary

Abonnements, publicité, promotion :
Monique Lainé

UNE O.P.A. SUR LA FRANCE

À l'automne dernier, Jacques Chirac demandait au gouvernement de demeurer jusqu'au bout « **dans l'action** » ; l'élection présidentielle du printemps 2007 ne devait pas entraver ses initiatives. Pas question de se borner à expédier les affaires courantes en attendant le renouvellement des dirigeants du pays !

Le comportement du chef de l'État depuis la fin décembre a confirmé cet activisme qui dément l'attitude habituelle des dirigeants politiques à la veille d'échéances électorales capitales. Au cours des diverses cérémonies de vœux où il a pu s'exprimer, M. Chirac a progressivement tracé les lignes de ce qui pourrait être un programme d'action pour les cinq années prochaines. Comme si le gouvernement Villepin avait l'avenir devant lui et était en mesure de lancer de nouveaux chantiers...

M. Chirac a voulu donner à ses interventions une dominante "sociale", en commençant par la reconnaissance d'un "droit au logement opposable", histoire de couper l'herbe sous le pied à Nicolas Sarkozy qui l'avait mis dans son programme... Il fallait aussi réagir sans tarder à la campagne lancée par les "Enfants de Don Quichotte" sur le bord du canal Saint-Martin à Paris. Un signe de plus et de la longue incurie de l'État sur la question essentielle du logement et de sa faiblesse face à des pressions exercées par des minorités et orchestrées par les médias.

M. Chirac a aussi promis de baisser d'un tiers l'impôt sur les sociétés, afin, a-t-il dit, d'attirer en France les capitaux étrangers et d'améliorer le "dialogue social" en mieux l'organisant, tandis que M. de Villepin faisait toutes sortes de promesses renforçant l'État-providence, mais n'ayant aucune chance d'être réalisées car il devra bientôt quitter le pouvoir. Au moment de quitter l'Élysée, Jacques Chirac a-t-il voulu rajeunir l'image du candidat qui, en 1995, voulait mettre fin à la "fracture sociale", afin que l'Histoire en garde le souvenir ?

M. Chirac envisagerait-il une nouvelle candidature ? La suite de rencontres internationales auxquelles il doit participer dans les deux mois à venir ne suffira pas à lui rendre l'audience des Français. Nicolas Sarkozy, d'ailleurs, après sa démonstration de force le 14 janvier à la Porte de Versailles, ne lui laisse plus beaucoup d'espace pour se mettre en campagne.

Hache de guerre

Quelle que soit la décision de M. Chirac, le certain est qu'il n'a pas enterré la hache de guerre avec M. Sarkozy. Il ne lui pardonne pas de s'être emparé, il y a deux ans, du parti qu'il avait constitué pour soutenir son action et d'avoir lancé ce qu'on peut appeler une "O.P.A." hostile sur l'Élysée. M. Sarkozy ne s'est pas placé sur le terrain de la continuité avec les gouvernements de M. Chirac (auxquels, depuis 2002, il a constamment participé) mais sur celui de la "rupture", et il s'agis-



PAR
PIERRE PUJO

sait là d'abord d'une rupture avec l'ère chiraquienne !

Les uns après les autres, les ministres et les fidèles de M. Chirac se sont ralliés à la candidature Sarkozy. Même Alain Juppé et Mme Alliot-Marie qui avait envisagé de se présenter en rivale. En y ajoutant l'ensemble des parlementaires et des militants, le ministre de l'Intérieur a réalisé la quasi unanimité au sein du parti. Les planètes subissent l'attraction du nouvel astre apparu dans la galaxie politique... Il y a des places à occuper après l'élection présidentielle, et il convient de se rallier à temps !

Un seul parlementaire résiste, non sans courage, Nicolas Dupont-Aignan, député de l'Essonne, qui se présente à l'élection présidentielle. Interdit de parole au meeting de la Porte de Versailles, il a expliqué le 13 janvier sur *T.F.I.* l'essentiel de ses divergences avec M. Sarkozy. Il lui reproche de vouloir faire ratifier la Constitution européenne par le prochain Parlement et de projeter d'aligner la politique extérieure de la France sur celle des États-Unis. Deux graves reproches qui touchent à l'indépendance de la nation française et qui ne manquent pas de fondements.

Un slogan démagogique

Contrairement à ce que répandent les grands médias, Nicolas Sarkozy ne rassemble pas toutes les "sensibilités" de la droite. Il laisse de côté la clientèle du Front national de Jean-Marie Le Pen et celle du Mouvement pour la France de Philippe de Villiers, ce qui représente du monde ! Il n'est l'homme que de la droite libérale. Plus encore que naguère Jacques Chirac, il a construit les assises de sa candidature sur un parti dont il s'est assuré de tous les rouages avant de se faire investir par lui. Cela n'est pas suffisant pour être "l'homme de la nation". Il a adopté un slogan de campagne, le démagogique « **Ensemble, tout devient possible** » (démarche d'une formule lancée par un candidat du Front populaire en 1936 !). Un slogan du genre "En avant pour la France" eût signifié qu'il se plaçait avant tout au service du pays. Cet homme

devrait mettre plus de modération dans l'étalage de son ambition personnelle !

M. Sarkozy est frappé d'un tropisme qui l'oriente vers les États-Unis, et pas seulement en politique extérieure. Il voudrait faire évoluer les institutions politiques françaises selon le modèle américain, avec deux grands partis qui, périodiquement, présentent leur candidat respectif dans les grands "barnums" qui marquent là-bas les élections présidentielles. Des "primaires" y départagent les candidats avant la confrontation finale ; c'est un peu ce qu'il a tenté d'organiser cette année, sauf que, peu à peu, il a éliminé tous ses rivaux par la dissuasion. C'est au sein du Parti socialiste qu'ont eu lieu des primaires.

Il est permis de douter qu'un tel système – où le chef de l'État n'est que le produit d'un parti – soit viable en France. Un François Mitterrand, un Jacques Chirac ne se sont pas imposés comme l'émanation du Parti socialiste, ni même de la gauche, pour le premier, ni comme celle du R.P.R. pour le second, mais parce qu'ils sont apparus (à tort ou à raison) plus proches des Français et en dehors des partis. M. Sarkozy n'est pas dans cette situation. Par sa démarche électorale il tendrait plutôt à revaloriser le rôle des partis. Certes, après s'être fait plébisciter le 14 janvier par l'U.M.P., il prétend s'adresser désormais à tous les Français, et il commence par flatter les électeurs de gauche... Cela sent un peu trop l'acrobatie politicienne. Pitoyable gestulation !

Société anonyme

Le champion de l'U.M.P. a tendance à considérer la France comme une société anonyme dont la direction passerait alternativement, suivant l'humeur des actionnaires, dans un camp et dans l'autre. Cela est de peu de conséquences aux États-Unis où les deux principales factions ont en commun un certain nombre de principes, ainsi que le souci prioritaire des intérêts américains, ce dont nous n'avons pas l'équivalent en France.

Notre pays n'est pas un syndicat d'intérêts mais une communauté qui a une longue histoire. Il a besoin d'avoir à sa tête un homme qui se situe au-dessus des partis, clans et autres factions et qui soit en mesure d'exercer des arbitrages ; en même temps, cet homme doit disposer de larges compétences pour conduire ou inspirer la politique de la France. La V^e République échoue à concilier ces deux fonctions. Elle prétend faire désigner le chef de l'État par l'ensemble des Français, en fait, celui-ci n'est l' élu que d'une minorité et la plupart de nos compatriotes ne se reconnaissent pas en lui.

La France n'a toujours pas trouvé le moyen de remplacer la Monarchie capétienne dont le grand avantage était d'épargner au pays une compétition acharnée pour la désignation du chef de l'État.

Un grand merci

■ La liste de versements que nous publions ci-dessous clôt la souscription que nous avons lancée en 2006. Merci à tous ceux qui y ont participé par leurs dons, en particulier ceux qui nous assurent d'un virement (mensuel ou trimestriel) régulier. Grâce à eux, l'Action française a pu poursuivre son combat, nationaliste et royaliste, tout au long de l'année. Elle ne peut vivre en effet sans le soutien généreux de ses amis.

Dans cette période de grande agitation démocratique, l'Action française ne cède pas aux mirages électoraux ; elle ne s'abandonne pas aux supputations hasardeuses sur les performances attendues des différents candidats. Malgré les promesses des uns et des autres, elle n'attend pas du futur élu, quel qu'il soit, les changements radicaux dont la France aurait besoin pour redresser sa situation économique, pour protéger ses emplois, pour supprimer les gaspillages, pour assurer sa place en Europe et dans le monde. Les pesanteurs du régime empêcheront la réalisation des réformes profondes dont le pays a besoin.

La campagne présidentielle est pour l'A.F. l'occasion privilégiée d'apporter dans le débat public une réflexion sur la nocivité des institutions républicaines. La France n'a pas besoin d'un président porté au pouvoir par la démagogie et l'intrigue. Elle a toujours besoin d'un roi !

P.P.

N.B. – Nous continuons, bien entendu, à solliciter votre générosité. Les versements que nous recevrons désormais seront intégrés dans la souscription 2007. Prière d'adresser les dons à Mme Geneviève Castelluccio, L'AF 2000, 10 rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris.

LISTE N° 22

Virements réguliers : Jean-Michel de Love, 7,62 ; Vincent Claret, 15 ; Gal le Groignec, 15,24 ; M^e Bellegarde, 15,24 ; Raymond Sultra, 17,78 ; Joseph Lajudie, 20 ; M^{me} Marie-Magdeleine Godefroy, 22,87 ; M^{me} Marie-Christiane Leclercq-Bourin, 28 ; Robert Thomas, (4^e trimestre), 45,72 ; M^{me} Bernard Gancel (3 mois) 45,73 ; M^{me} Tatiana de Pritwitz, 45,72 ; Jacques Bentégeat, 45,73.

Légion des "Mille" : Fernand Estève (novembre), 150 ; Fernand Estève (janvier), 150 ; M^{lle} Denise Charavel, 500.

M^{me} Anne-Marie Defosse, 35 ; M^{me} André Lucq, 40 ; C^{ol} Michel Boquin, 60 ; Anonyme, 80 ; Serge Bolle, 100 ;

Dons au banquet : Jean Foyard, 100 ; Jean-Claude Gounot, 40 ;

Pour absence au Banquet 3^e liste : anonyme Metz, 150 ; M^{lle} Christiane Kooper, 50 ; Pierre Pujo, 39 ; M^{lle} Marguerite Puget, 60. Bernard Delaporte, 39 ; Georges Chauvet, 100 ; Henri Gept, 40 ; Robert Thomas, 30 ; Jacques Mourat, 50.

Vente de Noël : 1 415 €
Total de cette liste : 2 125,28 €
Listes précédentes : 33 164,70 €
Total : 35 289,98 €
Total en francs : 231 487,09 F

SIGNES DES TEMPS

Justice expéditive

Ségolène Royal ne semblait avoir qu'un seul mot d'ordre au cours de son voyage en Chine : ne pas donner de leçon aux Chinois et découvrir les atouts de ce pays. Belle leçon d'humilité... Au point d'expliquer au journal *Le Parisien* que « **les tribunaux chinois étaient plus rapides qu'en France** ». Et d'en conclure : « **avant de donner des leçons aux autres pays, regardons toujours les élé-**

ments de comparaison ». Faut-il en conclure que la candidate socialiste proposera une réforme des tribunaux français calquée sur le modèle chinois ? Ça fait froid dans le dos...

Tripatouillage

Pour être sûr que le couple Sarkozy-Royal arrive largement en tête dans les sondages, les instituts n'hésitent pas à tripatouiller par tous les moyens les enquêtes

d'opinion. Ainsi, dans la liste des candidats au premier tour proposée aux sondés, l'Ifop inclut Nicolas Hulot, qui n'est pas candidat, et exclut Nicolas Dupont-Aignan, qui risquerait de voler quelques intentions de vote au candidat de l'UMP...

Providence

L'État-providence connaîtra-t-il un jour des limites ? Jean-Christophe Lagarde et Vincent Capoc-

nellas, maires UDF de Drancy et du Bourget, les ont en tous cas repoussées en décidant que les repas sont désormais gratuits pour les écoliers de ces villes, quels que soient les revenus de leurs parents. Et Jean-Christophe Lagarde prépare même une proposition de loi pour élargir la mesure à toute la France. Il faudra sans doute songer ensuite à augmenter les impôts pour financer ces repas...

Guillaume CHATIZEL

La fiscalité à l'épreuve de la République

En présence de **Henri LETIGRE** par **Henri LETIGRE** manifesté sa volonté de lutter contre le phénomène, poussé par le vent libéral qui balaie tout le continent européen.

Impôt unique

La fiscalité est sans doute le secteur le plus révélateur des annonces sans lendemain.

La fiscalité est sans doute le secteur le plus révélateur des annonces sans lendemain. En 2006, les vœux présidentiels avaient ouvert un débat sur le financement de la protection sociale, destructeur d'emplois, auquel aurait pu se substituer une TVA sociale. En 2007, la réduction à 20 % de l'impôt sur les sociétés est à l'ordre du jour ; cela représenterait une baisse de 13 points, alors que l'IS rapporte 45 milliards d'euros chaque année.

Pourquoi proposer une telle mesure aujourd'hui ? Il y a deux explications : la "jurisprudence Johnny Hallyday" et la mode fiscale "européano-libérale".

"L'idole des jeunes" a défrayé la chronique à la fin 2006 en annonçant qu'il quittait la France pour la Confédération helvétique en raison d'une trop forte pression fiscale. La fuite de l'ex-rockeur national est plus préjudiciable pour les caisses de l'État que pour la création musicale, mais cet événement mondial a interpellé le président de la République qui, en d'autres temps, avait bénéficié de son soutien public.

N'oublions pas qu'il existe aussi un risque de fuite de nos entreprises. Les choix opérés par Arcelor, Renault ou Air-France en témoignent. Le chef de l'État, qui laisse entendre qu'il pourrait briguer un troisième mandat, a ainsi

La "flat tax", quant à elle, se généralise dans les pays de l'Europe orientale rendue à l'économie libérale. C'est un impôt unique, quel que soit le montant du revenu ou de l'assiette sur laquelle il est établi : 26 % en Estonie depuis 1994, 13 % depuis 2001 en Russie (le pays profite de sa rente pétrolière), 13 % en Ukraine, 19 % en Slovaquie. L'objectif est double : simplifier le calcul des impôts et attirer des entreprises ou des particuliers. Le bilan financier est assez positif, illustrant la courbe de l'économiste Arthur Laffer : au-delà d'un certain taux de prélèvements, les recettes fiscales d'un État diminuent. Dans un contexte de libre-concurrence, les autres pays doivent s'aligner.

Il faut donc engager une politique opposée à celle initiée par Alain Juppé en 1996. Afin d'assainir les finances publiques, le Premier ministre de l'époque avait augmenté de 10 % l'impôt sur les sociétés. En dix ans, les responsables politiques auront donc préconisé deux stratégies radicalement différentes.

La "flat tax" n'est pas une invention récente, ni une mode. En 1749, en France, elle était connue sous cette appellation : "le vingtième". Mise en place par Jean-Baptiste Machault d'Arnouville, nommé contrôleur général du royaume de France en 1745, sous le règne de Louis XV, elle représentait 5 % de tous les revenus des assujettis. Un montant bien plus faible que tous les impôts inventés par la République, depuis une révolution déclenchée au motif que les prélèvements fiscaux étaient trop importants !

Des marchés publics contre la France

L'actualité judiciaire des "affaires" – sinon des affairistes – concentre depuis le 8 janvier ses feux sur Jean-Paul Huchon, président socialiste du Conseil régional d'Île-de-France. Celui-ci doit, en effet, ré-

Les délocalisations proviennent également de ces marchés publics qui échappent aux entreprises françaises.

pondre devant la XI^e Chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Paris, de prise illégale d'intérêts, notamment pour avoir favorisé l'embauche de son épouse, Dominique Le Texier-Huchon, en tant que collaboratrice au cabinet du président du Conseil régional en 2004, et ce, dans le cadre de la passation de quatre marchés publics, en 2002 et 2003.

Le scandale des marchés publics

Bien que M. Huchon risque une condamnation à cinq ans d'emprisonnement, 75 000 euros d'amende et dix ans d'inéligibilité, ce n'est pas sur cet aspect, somme toute anecdotique du dossier, qu'il convient de s'arrêter. Que le président de la région Île-de-France soit coupable ou non, peu nous chaut en définitive et, de toute façon, ce n'est guère à nous d'en juger. La République est généralement coutumière de ces magouilles nauséabondes dont elle a le plus intime secret et qu'elle réitère inlassablement depuis 1870.

L'affaire Huchon a néanmoins le mérite de jeter la lumière sur ce que l'on peut appeler sans exagérer le scandale du droit des

par **Aristide LEUCATE**

marchés publics en France. Depuis longtemps (plus précisément depuis l'ordonnance royale du 4 décembre 1836), l'État a pris l'habitude d'encadrer, autant que faire se peut, l'achat par ses services ou ceux des autres personnes publiques (collectivités locales, hôpitaux, universités, etc.), de fournitures ou de tra-



Jean-Paul Huchon
Un élu dans le collimateur de la justice

vaux divers. Le but, louable et équitable, est de permettre une concurrence loyale autant qu'une meilleure utilisation des deniers publics. Ce faisant, la commande publique devait se faire avec un minimum de publicité et dans le respect de certaines procédures destinées, notamment, à éviter le favoritisme et, plus largement, la corruption et le trafic d'influence.

D'années en années, de décennies en décennies, les règles de passation des marchés publics se sont étoffées et complexifiées, au point que, à leur corps défendant, beaucoup, parmi les agents publics et les politiques, se font pincer pour violation involontaire du code des marchés et, corollairement, du code pénal. Certains y risquent souvent leur carrière à cause de condamnations lourdement assénées par des tribunaux dont

la sévérité n'a d'égale que leur ignorance, parfois abyssale, tant du fonctionnement de l'administration que des procédures proprement dites de l'achat public.

Recouvrer notre souveraineté

Mais, avec l'avènement du traité de Rome de 1957 et des traités et autres textes subséquents, le droit des marchés publics a fini par devenir littéralement indigeste et d'une application difficile, génératrice de contentieux et de confusions incommensurables. Aux fins de réaliser au mieux les objectifs de libre concurrence et de libre circulation des marchandises et des capitaux consignés dans les textes européens, la France a progressivement perdu la maîtrise de sa politique d'achats publics. Depuis 2001, pour cause d'incompatibilité avec lesdits textes (surtout aux directives communautaires), le gouvernement français a promulgué pas moins de trois codes des marchés, le dernier en date ayant vu le jour avec le décret du 1^{er} août 2006. Certains experts annoncent pourtant qu'il recèle encore quelques zones d'illégalités qui conduiront certainement à l'abrogation du code actuel.

Voilà à quelles aberrations juridico-administratives nous mène une telle inféodation aux autorités apatrides de Bruxelles. Mais il y a pire sur le plan économique et social. L'impératif outrancier de libre concurrence européenne (voire internationale) oblige les décideurs publics, locaux ou nationaux, à laisser venir concourir sur le sol français des entreprises étrangères dont les coûts de production et de fabrication, du fait de la délocalisation en Asie ou en Afrique de leurs unités de production, sont moindres par rapport à ceux de leurs concurrents français.

Les chroniques bien renseignées d'Henri Letigre dans nos colonnes sont suffisamment édiifiantes de ce point de vue. Combien de PME-PMI françaises sont délibérément écartées lors de l'attribution de marchés, au profit d'une entreprise belge, espagnole voire polonaise ? L'achat public a représenté pour la seule année 2003 près de 120 milliards d'euros, c'est dire si ce champ d'activité est juteux et si la concurrence peut s'avérer rude et souvent... légalement déloyale !

Le patriotisme économique n'est donc pas un vain slogan mais un réflexe de salut public que nos gouvernants seraient bien inspirés d'adopter. Les délocalisations dont ils se plaignent, à juste titre, proviennent également de ces marchés publics qui échappent aux entreprises françaises.

Jacques CEPOY

LE CRÉNEAU

L'euro-vie chère

● **LES FRANÇAIS** – mais aussi les Italiens – rendent l'euro responsable de la hausse des prix et de la mollesse de la croissance. Tel est l'enseignement de plusieurs sondages effectués à la fin de 2006.

L'éditorialiste de **LA CROIX** (26/12/06), **François Ernewein** commente : « Si des insuffisances demeurent, si des critiques restent possibles sur le poids excessif de la Banque centrale européenne, ce n'est pas parce qu'avec l'euro l'Europe serait allée trop loin. Mais le contraire. L'indépendance de la Banque centrale est d'au-

tant plus mal vécue qu'en Europe les politiques économiques sont peu coordonnées. C'est un frein à la croissance.

Pour faire aimer l'euro (si aimer une monnaie a un sens) il faudrait en fait plus d'Europe, dont l'euro ne sera jamais qu'un instrument. »

Le remède préconisé par François Ernewein aggraverait le mal en faisant dépendre la gestion de la monnaie d'une majorité d'États alors que chaque pays a ses propres problèmes économiques et monétaires. La coordination des politiques économiques est, certes, souhaitable dans la mesure où elle est possible, mais les exigences nationales ne

sont pas les mêmes d'un pays à l'autre.

L'Allemagne et l'Europe

● **Frank-Walter STEINMEIER** est ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne, laquelle préside l'Union européenne depuis le 1^{er} janvier 2007. Il déclare dans un entretien au **MONDE** (21/12/06) : « Il s'agit d'abord de savoir comment le processus constitutionnel en Europe peut être remis en route [...] Nous voulons maintenir la substance de cette Constitution. Non pas pour coller à chacune de ses syllabes mais parce que nous

en avons besoin. Nous en avons besoin à cause des élargissements de ces dernières années, pour réformer le processus de prise de décision dans l'Union. » Il s'agira d'établir de nouvelles règles de majorité qualifiée afin de pouvoir passer outre au veto éventuel des États. La France, pour sa part, devra veiller à ne jamais pouvoir être mise en minorité quand ses intérêts nationaux seront en cause. Elle devra exiger de ses partenaires l'équivalent du "compromis de Luxembourg" de 1966. Cela exclut toute constitution qui consignerait "l'Europe" comme une entité politique.

LA "NOUVELLE" POLITIQUE IRAKIENNE DE GEORGE BUSH

Ce que cachent les propositions du président américain

Après un long silence, le président des États-Unis a enfin tiré les leçons politiques de son échec total en Irak — qu'il assume —, du triomphe de ses adversaires démocrates aux élections de novembre et du rapport Baker-Hamilton qui suggérait une nouvelle donne régionale.

Un apaisement en Palestine constituerait un véritable échec pour Téhéran et un facteur positif au Liban, donc un véritable succès diplomatique.

George W. Bush tout en admettant ses erreurs, persiste et signe. Il continuera sa politique.

Des mesures à contre-courant

Que vient de décider le président américain ?

— Un changement du personnel politique et militaire en charge de l'Irak.

— L'envoi de 22 000 soldats supplémentaires sur le front, cependant que le congrès et l'opinion lui demandaient de rapatrier rapidement ceux qui sont actuellement en Irak.

— L'octroi d'une aide économique de plus d'un milliard de dollars afin de relancer l'économie de ce pays. Une goutte d'eau. Tant que la situation politique et les conditions de sécurité sont ce qu'elles sont, cette aide promise sera à peine une gesticulation et ne servira strictement à rien.

— Enfin, George W. Bush promet qu'il fera pression sur le "gouvernement" de Bagdad afin qu'il désarme les milices chi'ites, qu'il fasse participer les sunnites à la gestion du pays et qu'il "assume" ses responsabilités.

Le seul problème est que ce gouvernement ne constitue qu'une fiction, quelques ministres corrompus pour la plupart, réfugiés dans la

condition que celles de Bagdad puissent prendre la relève. Double pari risqué. La bataille de Bagdad pourrait-elle être gagnée? Le "gouvernement" irakien sera-t-il à même d'exister réellement avant la fin de cette année ? Rien de moins sûr. Notre ami Thomas Molnar avait écrit ici même que la diplomatie américaine n'avait pas d'objectifs à long terme. Il avait raison et cette nouvelle politique irakienne, dictée en partie par les considérations de politique interne, illustre bien ses propos.

Les véritables objectifs

En fait, il nous semble, d'un recoupement des analyses les plus fiables, que Washington cherche à atteindre d'autres ob-



George W. Bush
Le président américain va ordonner l'envoi de 22 000 soldats supplémentaires sur le front irakien

jectifs, ou tout au moins, parvenir à ceux que Bush affiche par des moyens ou méthodes qu'il ne dit pas directement.

1 - Les contingents supplémentaires seront envoyés pour 80 % à Bagdad et le reste dans la province d'Al-Ambar, un des fiefs des partisans de Saddam Hussein. Dans ces deux points, à Bagdad surtout, les forces américaines renforcées ne se contenteront plus de soutenir les forces irakiennes défaillantes, mais interviendront directement en première ligne.

En changeant de tactique, Washington espère pouvoir "sécuriser" surtout la capitale où agissent les caméras et parvenir à un "résultat visible" avant le début de la campagne électorale de l'année prochaine. Et ensuite retirer graduellement ses forces à

héran et Damas dans les négociations globales sur la région, autrement dit d'opérer un rapprochement avec le régime iranien. Depuis quelques jours, la diplomatie américaine donne ouvertement l'impression de chercher la confrontation avec Téhéran. Le ton se durcit à l'égard des dirigeants islamistes. La flotte américaine dans le golfe Persique, un groupe aéronaval, a été doublée. Des indiscrétions subtilement dosées n'excluent pas des "frappes chirurgicales" sur des objectifs militaires et surtout nucléaires en Iran. D'ailleurs, le régime de Téhéran, aux abois sur le plan intérieur, ne verrait pas d'un mauvais œil de telles frappes malgré les immenses dégâts matériels et humains qu'elles pourraient causer, et multiplie les provocations. Les guerres exté-

rieures ont toujours été bénéfiques aux régimes révolutionnaires leur permettant de masquer leur échec.

Washington a raison de croire que la clé de la pacification de la région se trouve à Téhéran, il a tort de penser que des opérations militaires pourraient mettre fin aux agissements de ce régime subversif par idéologie. Le calcul pourrait se révéler faux : c'est une évolution, sinon un changement de régime à Téhéran qui pourrait véritablement changer la donne. On ne s'y emploie pas du tout.

Au bénéfice des Palestiniens

3 - Même si la partie consacrée à la crise israélo-palestinienne était relativement modeste dans le discours présidentiel américain, elle pourrait être le principal bénéficiaire des efforts américains. M^{me} Rice, le chef de la diplomatie américaine, actuellement dans la région, a une double mission : mobiliser une coalition anti-iranienne, sortir les négociations entre Israël et la Palestine de l'impasse. Dimanche soir on pouvait penser que sur ce point l'horizon allait enfin se dégager. Le roi de Jordanie et le président Hosni Moubarak d'Égypte y travaillent aussi activement et on connaît leur influence dans la région.

Un apaisement en Palestine constituerait un véritable échec pour Téhéran et un facteur positif au Liban, donc un véritable succès diplomatique. Pour y parvenir il faudra beaucoup d'efforts et pas seulement de la part de Washington. Les Palestiniens ont toutes les chances de bénéficier d'une situation de crise extrême qui les dépasse pourtant.

Dans les semaines sinon les jours qui viennent, on pourrait assister, donc, à de très dures confrontations à Bagdad, à une aggravation de la crise avec Téhéran et à une amélioration d'ambiance en Palestine.

La région restera pour des mois encore, au centre de la situation internationale.

Tunisie, attention danger !

Les récents affrontements, à quelques dizaines de kilomètres de Tunis, entre les forces de l'ordre et un groupe de terroristes islamistes, pourraient, et devraient, constituer un signal d'alarme.

De tous les pays arabes, la Tunisie est celui qui connaît le développement économique le plus harmonieux. Le progrès y est visible, la pauvreté recule, le pays s'équipe, reçoit cinq millions de touristes par an, les femmes y participent pleinement à la vie économique, sociale et politique. On pourrait multiplier les exemples.

Tout cela n'a été rendu possible que par une politique volontariste, autoritaire disent ses adversaires, par un État fort.

Avec l'appui ouvert, parfois, indirect, souvent, d'une partie de l'intelligentsia occidentale, française surtout, et un certain aveuglement de la diplomatie américaine, la Tunisie, son développement, son modèle de société sécularisée où toutes les confessions sont respectées, sont devenus des cibles privilégiées de l'islamisme radical. Le pays a réagi vigoureusement, bien que sans excès, et réussi à juguler la subversion.

Les événements de ces derniers jours montrent que la fermeté tunisienne était nécessaire. Ceux qui soutiennent, volontairement ou par angélisme, les islamistes ne sont que les complices objectifs de ces derniers.

La cible des "djihadistes"

La Tunisie est attaquée aujourd'hui en partie en raison des pressions occidentales, américaines surtout, pour faire libérer massivement les 350 prisonniers islamistes au cours de l'année 2006. Les autorités tunisiennes auraient préféré une libération par étapes successives et plutôt de manière sélective.

Ce pays est ciblé aujourd'hui par les "djihadistes" venus d'Afghanistan, d'Irak et d'Algérie en raison de la mansuétude qu'on leur témoigne notamment en Algérie.

L'islamisme radical et terroriste s'attaque à la Tunisie, car elle est le pays qui a le mieux réussi son développement — qu'on veut casser — et qu'elle est proche de l'Europe, non seulement géographiquement.

Il faudrait donc soutenir, sans réserve, ce pays. Il est en danger. Il est à notre porte.

P. N.

LE JEU DE L'ALLEMAGNE AU KOSOVO

Horizons et Débats, édition française du journal suisse Zeit Fragen (case postale 729, CH 8044 Zurich) publie dans son numéro de Noël 2006, un extrait d'un ouvrage sur Le rôle de la République fédérale d'Allemagne dans la préparation de la guerre de Yougoslavie. C'est édifiant. On lit notamment : « En 1991, le gouvernement fédéral allemand, au nom du droit des peuples à l'autodétermination a unilatéralement reconnu la Croatie et la Slovénie et a ainsi largement contribué à déclencher la guerre en Bosnie. On est relativement bien informé là-dessus. Par contre, le fait que la politique adoptée en 1991 ait été poursuivie en

1995 à l'égard du Kosovo est bien moins connu. Cette année-là le gouvernement fédéral signait à Tirana une déclaration de principe germano-albanaise pour la "solution de la question du Kosovo", en clair, pour le droit à l'autodétermination des Albanais du Kosovo, approuvant et prônant par là-même expressément le droit à la sécession. C'était annoncer sa volonté de dépecer la Yougoslavie au moyen d'une "politique d'autodétermination" à caractère nationaliste.

Ensuite, conformément à cette orientation, le gouvernement fédéral a tout fait pour attiser le séparatisme des Albanais du

Kosovo. Bien que les institutions parallèles des nationalistes Albanais du Kosovo, créées depuis 1990 aient exclu systématiquement la population majoritaire du Kosovo, elles ont été soutenues et financées en premier lieu par l'Allemagne. Pour renforcer le conflit qui couvait, le développement de l'U.C.K. militante a été encouragé financièrement, en tout cas depuis 1996 par les Services de renseignements fédéraux. »

Il importe de souligner que la politique allemande d'encouragement à la sécession du Kosovo s'est poursuivie du chancelier Kohl à son successeur socialiste Schröder.

J.C.

L'AF REÇOIT

Charles Saint-Prot

L'Irak après Saddam

■ Directeur de l'Observatoire d'études géopolitiques et de la revue *Etudes géopolitiques**, Charles Saint-Prot est un des meilleurs spécialistes français du monde



arabe et de l'islam. Il est l'auteur d'une trentaine d'ouvrages dont *Saddam Hussein* (Albin Michel), *Histoire de l'Irak, de Sumer à Saddam Hussein* (Ellipses), *Le nationalisme arabe* (Ellipses), *L'Arabie saoudite à l'épreuve des temps modernes* (OEG).

*www.etudes-geopolitiques.com

L'ACTION FRANÇAISE 2000. — Les dernières paroles du président Saddam Hussein ont été « Vive la Nation glorieuse ! ». L'Irak est-il réellement une nation ?

CHARLES SAINT-PROT. — Lors de son exécution qui a suivi une parodie de procès, le président Saddam Hussein a lancé un ultime message au peuple irakien « Je vous conjure de ne point laisser de place à la haine dans vos cœurs. Je vous invite à demeurer un peuple uni. Longue vie à l'Irak ! ». Il a appelé les Irakiens à rester unis, à combattre l'occupation américaine et à se méfier de la « coalition iranienne », c'est à dire de l'Iran et des partis pro-iraniens (Dawa et Conseil suprême de la révolution islamique en Irak) qui dominent le gouvernement de collaboration mis en place à Bagdad. Ce message nationaliste résume un peu toute la géopolitique de l'Irak : nécessité de préserver l'union nationale en dépassant tous les clivages ethniques ou confessionnels, respect de l'indépendance nationale et vigilance contre la Perse qui est l'ennemi héréditaire des Arabes.

Sur ce dernier point, il faut préciser que, s'il y a des dirigeants lucides en Irak et en Iran, il est possible de mettre un terme à cette vieille querelle. C'est ce qui avait commencé à se faire, en 1975, lors de l'accord d'Alger conclu entre Saddam Hussein et le Shah d'Iran qui avait décidé d'ouvrir une nouvelle ère de relations avec ses voisins arabes. C'est, peut-être, ce qui a conduit les Anglo-Saxons à décider la chute du régime impérial et à favoriser la prise du pouvoir par Khomeiny...

Au sein de la grande communauté arabe, l'Irak est évidemment une nation, c'est même l'une des plus vieilles nations du monde, le berceau de la civilisation et le pays où a été inventé l'écriture. C'est encore ce qu'a rappelé le président Saddam Hussein en déclara-

rant aux Irakiens : « Vous êtes tous les héritiers d'un patrimoine glorieux et ce passé grandiose vous interpelle et vous met tous à l'épreuve ». On en revient encore à Renan : une nation c'est « avoir fait de grandes choses ensemble, la possession en commun d'un riche legs de souvenirs », c'est aussi le consentement actuel, « le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu ».

Je crois que ce désir subsiste chez la majorité des Irakiens, arabes ou kurdes, chiites, sunnites ou chrétiens mais cette majorité aujourd'hui n'a pas droit à la parole et elle est l'otage des forces d'occupation et du jeu iranien.

L'intégrité de l'Irak

A.F. 2000. — Pourtant on a accusé Saddam Hussein d'avoir usé de la force, voire de la violence contre la minorité kurde et les chiites...

Ch S.-P. — Il faut faire la part des choses. Le gouvernement du Baas, installé en Irak à partir de 1968, a tout fait pour diminuer les clivages ethniques ou confessionnels. C'est précisément Saddam Hussein qui avait, dès 1974, instauré une région autonome kurde permettant aux kurdes de préserver leur identité culturelle et linguistique au sein de la nation irakienne dont ils sont membres à part entière. Par ailleurs, le pouvoir du Baas n'était pas un pouvoir sunnite et le Baas a toujours compté en son sein de nombreux chiites. Des Irakiens kurdes et chiites étaient associés au pouvoir au plus haut niveau.

Ce qui est vrai est que les ennemis de l'Irak et du monde arabe ont tenté d'instrumentaliser certaines factions, kurdes ou chiites, pour porter atteinte à son unité. Des groupes kurdes ont été manipulés successivement par l'URSS, les États-Unis ou Israël. Après la révolution iranienne (1979), le régime de Téhéran a également manipulé des extrémistes chiites qui sont revenus en Irak dans les bagages de l'armée américaine!

La répression qui a pu avoir lieu ne visait donc pas les Kurdes ou les chiites en tant que tels mais des activistes, souvent terroristes, manipulés par l'étranger. Sans doute, il a pu y avoir des excès mais il faut tenir compte de la menace réelle qui pesait sur l'intégrité de l'Irak.

Le «crime» d'indépendance nationale

A.F. 2000. — Quel fut le «crime» de Saddam Hussein qui lui a mérité un tel acharnement de la part des Anglo-Saxons ?

Ch S.-P. — Le crime de Saddam Hussein est d'avoir imaginé et construit un Irak fort et moderne qui devait, selon lui, être le chef de file du renouveau de la grande nation arabe. Il a mis en place une politique d'indépendance nationale, de rapprochement avec certains pays européens (dont la France) et de développement qui, d'une part, déjouait les calculs des États-Unis et de leurs alliés israéliens et, d'autre part, ne convenait pas à l'Iran qui souhaite dominer le Golfe arabe (ou arabo-persique). Les États-Unis ont voulu casser le



Saddam Hussein

« Nous étions fiers d'être une grande nation. »

régime baasiste pour briser l'Irak, qui détient également les deuxièmes réserves de pétrole du monde, et étendre leur hégémonie dans la région. Ils ont également voulu adresser un avertissement aux dirigeants arabes en leur montrant que ceux qui s'opposent à cette hégémonie doivent s'attendre au pire. Le peuple arabe ne s'y trompe pas, c'est pourquoi il y a eu de nombreuses manifestations contre l'exécution de Saddam dans la plupart des pays arabes. Bien entendu, le fait que Saddam, qui était d'ailleurs un prisonnier de guerre, a été exécuté — on devrait dire lynché — le jour de la fête de l'*adha* qui est la plus sacrée de l'Islam a provoqué l'indignation dans tout le monde musulman.

elle a consisté à affaiblir des hommes comme Nasser, Arafat ou Saddam Hussein au risque de favoriser les extrémismes révolutionnaires qui instrumentalisent la religion. Mais on peut tuer les hommes, on ne tue jamais les idées.

L'idée du renouveau arabe, telle qu'elle a été élaborée par Michel Aflak, le fondateur du Baas, ne s'éteindra pas. Pour ce qui concerne le Baas, il est clair que ce parti est la colonne vertébrale de la Résistance irakienne et qu'il compte encore de très nombreux partisans en Irak et dans le reste du monde arabe. Après la mort de Saddam, la direction du parti a été officiellement confiée à Izzat Ibrahim al Douri qui était le numéro 2 du pouvoir baasiste et

est le principal chef de la Résistance. Izzat Ibrahim a appelé à l'unification de la Résistance irakienne contre l'occupation américaine et ses collaborateurs

Rendre au pays sa souveraineté

A.F. 2000. — De quelle façon voyez-vous l'Irak sortir du désordre actuel ?

Ch S.-P. — Tout d'abord, il faut bien constater que, comme la France l'avait d'ailleurs prévu, l'intervention états-unienne américaine a été «une aventure» qui a conduit le pays au chaos et à la violence et risque d'entraîner une grave déstabilisation de toute la région. C'est ce que rappelait récemment le président Chirac en notant que « comme la France le redoutait, la guerre en Irak a précipité des bouleversements qui n'ont pas fini de dérouler leurs effets ».

Pas si paradoxalement qu'on pourrait le penser, l'un de ces bouleversements est la montée en puissance de l'Iran qui tente d'exacerber les clivages entre communautés en jouant la carte de l'agitation chiite dans le monde arabe, ce qui inquiète légitimement des pays comme l'Arabie saoudite, la Jordanie, le Liban ou l'Égypte. La sauvegarde de l'unité et de la stabilité de l'Irak est indispensable pour préserver la stabilité et l'équilibre dans la région. Les désordres et les violences horribles qui prévalent en Irak sont dus à l'occupation américaine et aux ingérences étrangères : Israël dont les agents pullulent en Irak, notamment au Nord ; l'Iran ; les activistes d'al Qaïda ; les mercenaires engagés par les Américains.

La solution est d'abord de faire respecter le droit international en mettant fin à l'occupation avec le départ des troupes anglo-saxonnes. La priorité est de rendre aux Irakiens leur entière souveraineté. Pour le reste je suis persuadé que les Irakiens pourraient s'arranger entre eux pour trouver la voie d'une entente nationale, qui impliquerait naturellement les baasistes.

Propos recueillis par Michel FROMENTOUX

UNE LETTRE DE SADDAM HUSSEIN À SON PEUPLE

Nous avons déjà fait écho à la lettre de Saddam Hussein au peuple irakien, dont Balkans Infos (décembre 2006) a publié de larges extraits. Ce texte a été diffusé par son avocat peu après sa condamnation à mort en octobre dernier.

Nous en rappelons ici les principaux passages manifestant une indéniable élévation de pensée et témoignant d'un grand esprit d'union nationale.

Évoquant les Irakiens qui ont collaboré avec «l'envahisseur», il écrit : « Je vous demande de garder ouverte la porte du pardon ainsi que celle de la tolé-

rance pour celui qui s'est égaré s'il manifeste le désir d'être bien guidé. Rappelez-vous que vous avez un devoir de le sauver de lui-même et de lui indiquer le bon chemin. Laissez la porte du pardon ouverte pour tout un chacun jusqu'au jour de la libération qui ne saurait tarder si Dieu le veut. »

Saddam Hussein évoque encore le « grand Irak des Arabes, des Kurdes et des minorités, sectes religieuses ou autres. Nous étions fiers d'être une grande nation ». On retrouve là l'objectif du parti Baas de faire

de l'Irak une nation par-delà les aspirations ethniques ou religieuses.

L'ancien dictateur revient sur le thème du pardon : « Vous devez être magnanimes, et ne pas verser le sang de vos fils et frères, mettez la vengeance de côté, y compris celle des fils de Saddam Hussein. Souvenez-vous des récits de nos prophètes miséricordieux, Mohammed et Jésus, le fils de Marie, qui ont pardonné à ceux qui les insultaient... »

* Balkans Infos, CAP 8, B.P. 391, 75869 Paris cedex 18)



LE TEMPS DES DÉMAGOGUES

■ Les périodes de pré-campagne électorale sont le moment pour les experts en "agit-prop" de lancer toutes sortes de revendications. Les "Enfants de Don Quichotte" qui, des rives parisiennes du canal Saint-Martin, ont en quelques jours essaimé dans toutes les grandes villes de France, ont parfaitement réussi leur coup médiatique.

par
Michel FROMENTOUX

Leur cause était juste, reconnaissons-le. Ils ont attiré l'attention sur le fait que la crise du logement est aujourd'hui un drame qui ne touche pas que les chômeurs et les plus démunis. On peut aujourd'hui, surtout à Paris, devenir SDF du jour au lendemain, même en jouissant d'un emploi convenable. Les logements se raréfient et ne sont plus à la portée de quiconque n'a qu'un revenu moyen. Il est temps d'étudier les causes d'un tel désastre. C'est l'objet de ce dossier.

Reste toutefois de l'actualité de ces dernières semaines un vrai malaise. Une fois de plus la misère aura été exploitée à des fins de propagande.

D'un côté les vedettes et les "bobos" aux grandes consciences sont venus plastronner.

De l'autre côté les politiciens en campagne ont sans vergogne réglé des comptes sur le dos des campeurs : dès le 31 décembre, présentant ses vœux à la nation, le président Chirac s'appesantissait sur le sort des sans-abri, puis deux jours après le Premier ministre Dominique de Villepin annonçait son intention effrontément irréaliste de « mettre en place un droit au logement opposable », avant de lancer le 8 janvier un plan libérant 27 100 places pour les mal-logés.

Cet affolement aux couleurs de charité médiatique semble avoir pour principal intérêt de prendre de court le candidat Nicolas Sarkozy, ancien maire de Neuilly où l'on ne connaît guère le logement social... Quant aux effets concrets de telles promesses et aux conditions de leur réalisation... après moi le déluge !

L'électoratisme dans toute son horreur...

Droit au logement ou liberté de se loger ?

par
Guillaume CHATIZEL

Il ne sera assurément pas surprenant de découvrir dans quelques semaines des sondages indiquant qu'une large majorité des Français sont favorables au futur "droit opposable" au logement et même aux réquisitions de logements vacants. Les es-

de l'idée de responsabilité et de liberté ? Alors qu'il faudrait restaurer les conditions permettant aux Français de se loger librement, on alourdira encore la facture fiscale des entreprises et des travailleurs pour garantir "un logement pour tous".

Démagogie

La réquisition de logements vacants est également une idée inacceptable. Bien sûr, l'existence simultanée de centaines de milliers de mal logés et de milliers

met "0 SDF" pour 2009, entend-il rafler par la force ceux qui, pour diverses raisons, préfèrent la rue aux centres d'hébergement ? Garant de la santé et du "droit au logement", l'État pourrait ainsi priver les SDF de l'une des dernières libertés qu'ils peuvent exercer, celle de vagabonder...

Il y a évidemment beaucoup de démagogie à promettre un droit au logement opposable qui n'entrerait en vigueur qu'après les élections. Spécialement dans un pays qui n'a jamais su faire appliquer l'obligation de logements sociaux dans chaque commune, prévue par la loi Besson. Mais il y a surtout un vrai danger pour les libertés.



La façade "ministère de la crise du logement" créé symboliquement pour réclamer la réquisition des logements vacants

de mètres carrés de locaux inoccupés est particulièrement choquante. Et il est par exemple légitime d'imaginer des systèmes de majoration des taxes foncières pour les logements vacants. Mais ne voit-on pas le risque qu'il y aurait à s'attaquer à la liberté de propriété au point d'exproprier les propriétaires de logements vacants ? Faudra-t-il également exproprier les célibataires occupant de vastes appartements pour que le soviet du quartier puisse réattribuer ces grands logements à des familles nombreuses ? Et lorsque Nicolas Sarkozy nous pro-

incapable de garantir les conditions économiques qui devraient permettre d'exiger que chacun ait la responsabilité de se loger, l'État-providence prétend garantir un "droit au logement opposable", au risque de venir empiéter sur la liberté des propriétaires, des promoteurs ou des urbanistes.

Le logement ne constitue malheureusement pas un exemple atypique. Dans de nombreux domaines, l'État a créé ces dernières années de nombreux droits qui viennent sans cesse remettre en cause liberté et responsabilité.

Droit à un environnement de qualité, droit de faire garder ses enfants, droit de la prise en charge de la dépendance, droit des non-fumeurs, droit à l'aide alimentaire...

Et le schéma est toujours le même : c'est au nom d'une juste cause que sont créés ces droits, muselant ainsi par avance ceux qui voudraient dénoncer la menace liberticide. Impossible de critiquer l'interdiction du tabac puisqu'elle est décidée au nom de la santé publique. Et au nom du "droit des non-fumeurs", on préférera donc une politique autoritaire plutôt qu'une responsabilisation des citoyens par rapport à leur santé.

L'État-providence liberticide

Au nom du "droit à l'aide alimentaire", on oblige les parents à subvenir aux besoins des enfants fuyant leurs responsabilités. Au nom du "droit à l'éducation", on s'attaquera demain aux parents qui veulent scolariser leurs enfants dans des écoles hors contrat. Et l'on pourrait multiplier les exemples.

Puisqu'il fait partie de leurs références, il faut renvoyer ces partisans d'un État-providence liberticide à ce qu'écrivait Tocqueville : l'État « force rarement d'agir, mais il s'oppose sans cesse à ce qu'on agisse ; il ne détruit point, il empêche de naître ; il ne tyrannise point, il gêne, il comprime, il énerve, il éteint, il hébète, et il réduit enfin chaque nation à n'être plus qu'un troupeau d'animaux timides et industriels, dont le gouvernement est le berger ». Et au moment où l'on prétend multiplier les droits pour assurer le bien-être des Français, il faut plus que jamais défendre un seul droit : celui d'être traités en hommes libres et responsables.

Le mal logement en 2006

Le site de l'Observatoire des inégalités (www.inegalites.fr) a publié une synthèse sur « le mal logement en 2006 » rédigée par Christophe Robert, responsable des études de la Fondation Abbé Pierre.

L'auteur évalue à 100 000 le nombre de personnes sans domicile. Entre 150 000 et 300 000 seraient par ailleurs hébergées chez des tiers, dans des conditions précaires ; un phénomène qui semble prendre de l'importance.

Les difficultés croissantes d'accès au logement sont illustrées par l'augmentation de la demande de logement social, qui s'est élevée à 22 % entre 1996 et 2002. Une demande impossible à satisfaire : on comptait 1 300 000 demandes pour une offre de seulement 430 000 logements en 2004.

En revanche, le nombre de personnes vivant dans des logements inconfortables – 1,2 millions en 2002 – est en recul depuis dix ans (un logement est dit "confortable" s'il bénéficie d'une salle d'eau, d'un WC intérieur et d'un système de chauffage). Ce progrès doit toutefois être relativisé par le phénomène de surpeuplement : dans sa définition la plus large, celui-ci touchait 4,5 millions de personnes en 2002. En outre, on dénombre entre 400 000 et 600 000 logements dont l'insalubrité présente des risques sanitaires.

Une évolution spectaculaire concerne les contentieux locatifs, qui n'avaient augmenté que de 6 % entre 2003 et 2004, mais qui sont en hausse de 37 % sur les six dernières années. Les jugements d'expulsion ont augmenté dans des proportions

similaires, témoignant de la difficulté des locataires à se conserver leur logement.

Christophe Robert évoque enfin la mobilité difficile et l'assignation à résidence. Selon lui, un nouveau clivage se creuse entre ceux qui peuvent choisir leur logement et leur lieu d'habitat et ceux qui ne le peuvent pas. Il souligne la part grandissante des demandes de maintien dans la demande HLM globale, qui est passée de 28 % en 2004 à 30 ou 40 %. L'écart se creuse entre le loyer moyen du parc HLM et celui du secteur locatif privé, qui était presque deux fois supérieur au 1^{er} janvier 2005, avec un écart qui varie de 1,5 pour les agglomérations de moins de 20 000 habitants à 2,3 pour l'agglomération parisienne.

G.D.



Une société éclatée

par
Michel FROMENTOUX

De son côté, dans une déclaration de septembre dernier, Francoise de Panafieu dénonçait la politique de la majorité municipale actuelle qui refuse de voir dans le logement locatif social une étape dans le parcours résidentiel me-



Le "logement social" risque de créer des ghettos

nant à la propriété. Résultat : « les classes moyennes doivent s'exiler à l'extérieur d'une capitale qui n'accueille plus aujourd'hui que les très aisés et les très aidés ».

Ainsi donc sous prétexte de vouloir faire à tout prix du "social" et ne s'intéresser qu'au logement populaire, non seulement on freine la construction, mais on fait naître des drames nouveaux parmi les classes moyennes qui, pour faire moins de tapage médiatique que les SDF du canal Saint-Martin, n'en méritent pas moins d'être prises

en considération. La république engendre sans cesse de nouveaux pauvres.

Une ville qui se vide de ses classes moyennes et qui n'offre à se loger qu'aux très pauvres et aux très nantis se livre à de graves déséquilibres. D'autant que le "social" se concentre alors sur certains arrondissements, ceux où il est déjà présent. Par exemple le XIII^e où déjà 30 % des logements sont "aidés". Ainsi risquent de naître des ghettos...

Autre fausse bonne idée (de gauche elle aussi), celle qui entend obliger toutes les communes à avoir 18 % de logements sociaux. Les communes riches, ayant une histoire, un passé, une vie relativement paisible en sont aujourd'hui à préférer payer une amende que d'appliquer la loi. Quand l'idéologie règne sans le moindre souci des nécessités du bien commun des cités, on ne peut qu'en venir à des situations bloquées.

Les conditions de la concorde

La "droite" imbue de libéralisme agirait-elle mieux ? Rien n'est moins sûr. Comment compte-t-elle, par exemple, réfréner ce scandale des ventes d'immeubles à la découpe, permettant à des marchands de biens d'acheter des immeubles et d'ensuite proposer à chaque locataire d'acheter son appartement pour rester dans les lieux, ou s'il n'en pas les moyens (dans le plus grand nombre de cas !),

de laisser derrière lui des années, voire des décennies, de souvenirs familiaux pour se laisser "reloger" dans des conditions qu'il n'a pas choisies, ou partir pour la banlieue...

Et qui, à droite comme à gauche, ose dire que la crise du logement en France est liée pour beaucoup à une immigration mal contrôlée, et du fait même, s'intégrant difficilement ?

Et que dire de ce barrage que constitue pour de jeunes couples voulant s'installer à Paris le fait de devoir obtenir pour signer un bail de multiples et toujours plus onéreuses cautions ? Bien sûr, tant que les propriétaires seront considérés comme des nantis, donc des suspects, par des lois rendant de plus en plus impossible l'expulsion des brebis galeuses, il leur faudra bien s'entourer de garanties toujours plus tatillonnes... Encore un cas où le "social" joue contre la société !

Il est clair que la république se trouve embarrassée d'avoir à offrir aux Français de quoi se loger, comme d'ailleurs de quoi s'instruire, de quoi travailler et de quoi sortir le soir sans se faire agresser... Le cas du logement est un de ceux où devrait le moins intervenir cette espèce de dialectique suicidaire entre le droit et le bien commun, entre l'assistance et la propriété, entre riches et pauvres. Le roi Henri IV l'avait bien compris : sans faire du "social" à la place de ceux dont c'était la fonction, il ne cessa d'encourager la construction de belles villes et de recommander aux "urbanistes" de son temps d'éviter à tout prix de laisser s'installer des quartiers populaires risquant de se ghettoïser... Un État libéré de toute idéologie comme de toute soumission médiatique pourrait seul rétablir la concorde entre les Français.

Dans la société actuelle toute question sociale tend à se poser en termes de droits. L'idéologie des Droits de l'Homme est tellement entrée dans les esprits que chaque individu ou groupe d'individus s'habitue à juger de ce qui lui convient sur la seule consi-

Les droits de l'homme engendrent des situations conflictuelles.

dération de soi-même sans égard pour le bien commun, ni pour les nécessités concrètes de la vie en société. Et chacun de vouloir faire reconnaître par la loi ce qu'il estime lui être dû...

Droit au travail, droit au logement, droit à la santé, droit au bonheur, droit à un corps parfait, droit à l'amour, droit au suicide, droit à la sexualité de son choix..., il apparaît sans cesse de nouveaux "droits" : l'homme est invité à étaler partout ses désirs, des aspirations les plus légitimes aux défoulements les plus extravagants, et à attendre de l'État qu'au lieu d'assurer le bien commun de la nation, il s'attelle à réduire la part de l'effort, de l'imprévu, du risque ou de la malchance... Cette prolifération de lois sur tous sujets n'est pas le signe d'une société saine, ni même adulte ("J'ai droit à...", piaillent toujours les enfants mal élevés...). On aboutit, sous couvert de bons sentiments, à réduire comme une peau de chagrin la part de la charité, de l'entraide, de la générosité, du don

de soi. Finalement à rendre les rapports entre les hommes de plus en plus conflictuels, tout en multipliant le nombre des aigris, des laissés pour compte, des névrosés, des dépressifs !

Poser en termes de droits la question du logement est assurément le moyen de se gargariser de grands mots mais nullement de trouver une solution équitable. Avant que d'être un *droit*, le logement est un *besoin*, car avoir un chez soi est indispensable à l'épanouissement de la personnalité. Or c'est un devoir pour une société digne de ce nom de faire en sorte que personne ne soit dans le besoin. Mais entre l'immigré clandestin, le paresseux qui vit de l'air du temps et le père de famille nombreuse ayant subi un revers de fortune, il y a toute une gamme de besoins, qui ne peuvent être envisagés sous l'appellation égalitariste de droit.

L'idéologie du "social"

Dans un domaine qui recouvre tant de drames, on ne peut appliquer une politique idéologique. Par exemple à Paris, nous faisons récemment remarquer un élu, la mairie aux mains de Bertrand Delanoë, assez peu disposée à se montrer accueillante aux familles, a mis fin à des programmes, préparés par la précédente majorité, préconisant que la moitié des constructions nouvelles comportent des appartements d'au moins quatre pièces.

Une formule libératrice

par
François SAINT-PIERRE

mions et nous nous respectons ; en revanche, l'amitié ne s'exprimait guère mais n'était nullement absente pour cela.

En 1951 il vivait mal le fait d'être bien logé au moment où tant de familles ne l'étaient pas ou très mal. Avec le soutien de sa femme il décida de voir ce qu'il pourrait faire. Il se mit à réfléchir avec son ami Pierre de Calan, Christian Barre et M^e Michelez avant de prendre contact avec moi pour la réalisation du projet établi et sa mise au point. De mon côté j'avais étudié une réponse possible, qui se trouvait être dans la même optique, aux problèmes posés à l'époque à ce sujet. Ce fut, je pense, la raison de notre rencontre.

Les bien-logés, tout au moins lorsqu'ils disposent de fonds au-delà de la couverture de leurs besoins familiaux, ne sont pas sans devoirs vis-à-vis de ceux qui ne le sont pas. Toutefois comment pourrait-on leur reprocher de ne pas

agir si l'on ne met pas à leur disposition un moyen d'incarner leurs bonnes intentions ?

20 000 personnes logées

Dans ce but fut créé le "Mouvement d'Aide au Logement" sous le patronage du cardinal Feltin. Par la suite ce sera ceux des cardinaux Marty et Renard. Il s'agissait d'une formule d'accession à la propriété sans apport initial. Les titres de propriété étaient souscrits par des bien-logés qui les vendaient, dès la fin des constructions, à des mal-logés sans fortune.

Cela correspondait à des prêts sans intérêt mais indexés. Ils étaient remboursés sur vingt ans par mensualités sensiblement égales à des loyers normaux. Une fois les prêts soldés les acquéreurs s'arrêtaient tout naturellement de payer. S'ils avaient été de simples locataires ils auraient continué et ainsi auraient payé une deuxième fois un même bien !

En plus du logement, qui est le but premier de l'opération, ce mécanisme présente un double avantage pour les plus pauvres. En effet l'acquisition, dans ces conditions, représente la seule épargne possible de ceux dont le budget est incompressible. Elle correspond, sans aucun versement supplémentaire, au montant d'un loyer qui, de toute façon, aurait été dû.

L'autre avantage est la liberté qu'ils acquièrent par la propriété de leur logement. Là ils ne sont pas dépendants de totalitaires comme ils le sont trop souvent dans des groupes immobiliers, à l'école et dans leurs professions. Trop d'hommes veulent prendre le pouvoir au nom du peuple et refusent, en même temps, les libertés légitimes que les membres réels du peuple ont le droit de posséder. Elles limiteraient les pouvoirs des totalitaires et les profits des libéraux. Ainsi notre formule ne plaisait ni aux uns ni aux autres. Nous avons tout de même logé vingt mille personnes en région parisienne et d'autres l'ont été à Lyon et à Toulouse. Espérons que cette formule sera reprise. Elle est libératrice.

■ François Saint-Pierre a longtemps animé le Mouvement d'Aide au Logement et la revue qu'il publiait sous le même nom. Essentiellement imprégnée de la Doctrine sociale de l'Église, d'un grand amour pour la France chrétienne et d'une connaissance attentive de la pensée de Maurras, cette œuvre a porté de bons fruits dans les années 60 à 80, que François Saint-Pierre a bien voulu évoquer pour nous, comme un exemple pouvant encore inspirer des actions plus concrètes que médiatiques...

Il y eut au XIX^e siècle de nombreux chrétiens sociaux qui se mettaient au service de leurs frères en difficulté. Souvenons-nous de Villeneuve-Bargemont, Villemé, Gaillard-Bancel, Albert de Mun, Berryer, Maurice Maignen, La Tour du Pin. Malheureusement, ils semblent de moins en moins nombreux. Cela est dû, en grande partie, à la politique électoraliste qui a infesté la plupart des actions sociales. De plus les médias n'en



UNE FAUSSE BONNE IDÉE

Jérôme Dubus, maire-adjoint (U.M.P.) du XVII^e arrondissement de Paris, chargé du logement et de l'urbanisme, écrit dans une tribune publiée par le Figaro (5/1/07) :

« Le droit au logement opposable peut devenir rapidement une machine infernale juridique contre l'État et les élus, notamment les maires, déjà confrontés à de nombreux aléas judiciaires. Et puis qui est réellement responsable du manque de logements ? La multiplicité des acteurs (État, Régions, Départements, Communes, 1 % logement), rend quasiment impossible l'application d'une sanction.

Ce nouveau droit risquerait également d'entraîner une injustice supplémentaire en segmentant les demandeurs de logement en deux catégories : ceux qui pourront effectuer des recours devant les tribunaux et ceux qui ne rentreront pas dans les critères retenus. [...] Enfin, le droit au logement opposable ne créera aucun nouveau logement. Comme une drogue, il donnera l'illusion passagère d'une solution alors que la virtualité du logement restera entière !

Alors que faire ?

La loi de cohésion sociale mise en place par le gouvernement actuel a montré l'exemple : il faut à nouveau construire en France et notamment en Île-de-France, qui reste le parent pauvre des territoires régionaux. Nous subissons aujourd'hui les effets terribles de la chute de la construction de logements de 1993 à 2002. Cette situation se poursuit à Paris : 3 977 logements neufs commencés en 2001, 967 en 2005. Un désastre ! Relancer la construction passe bien évidemment par une mobilisation sans précédent des crédits, mais aussi par une volonté politique sans faille. Accélération des cessions foncières de l'État ; simplification des procédures administratives ; plans locaux d'urbanisme favorables à la densification ; exonérations fiscales ; limitations des recours abusifs : voilà quelques pistes que le prochain gouvernement devra traduire rapidement dans les actes. Gardons-nous des chimères juridiques et des fausses bonnes intentions. Pour résoudre la crise du logement, il faut d'abord construire ! »

Pour Jérôme Dubus, le droit au logement opposable est une "fausse bonne idée". ■

"DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE" Un risque majeur

par **Yves LENORMAND**

À l'automne 2006, Nicolas Sarkozy, dans le cadre de sa pré-campagne présidentielle, se prononçait pour la mise en œuvre en cinq ans du droit au logement opposable et en deux ans du droit à l'hébergement effectif pour les plus démunis. C'était déjà très démagogique. Mais Chirac, profitant de l'agitation médiatique autour des tentes du canal Saint-Martin, agitation organisée par les "enfants de don Quichotte", veut battre son ministre de l'Intérieur en renchérissant. Ainsi à démagogue, démagogue et demi.

Des lois prétendument sociales peuvent avoir, plus ou moins rapidement, des effets anti-sociaux.

Voyons un peu en nous appuyant sur le passé, en particulier sur ce qui s'est déroulé entre les deux guerres, où nous ont conduits ces politiques stupides qui, en refusant les faits, ont préféré, par faiblesse ou par idéologie, laisser glisser le pays sur les pentes de la facilité.

De la guerre à la paix

Avant 1914, sauf peut-être à Paris, dans certains quartiers populaires, il existait un équilibre approximatif entre l'offre et la demande de logements. On construisait à peu près 50 000 logements chaque année ce qui, compte tenu de la stabilité de la population due à une faible démographie, suffisait au renouvellement du parc immobilier. La guerre vint bouleverser cette situation dans les textes et dans les faits.

Le 14 août 1914 était voté un moratoire pour les combattants différant pour eux le paiement des loyers jusqu'à la fin des hostilités et prorogeant obligatoirement, et sans modification, les baux venant à expiration. Ces mesures se justifiaient dans la mesure où l'on pensait que la guerre serait courte. Malheureusement ce ne fut pas le cas.

Une loi du 9 mars 1918 étendit à tous les Français, sans distinction, la validité des baux et des locations verbales antérieures au 1^{er} août 1914. En outre, et cela se comprenait parfaitement, les loyers restèrent suspendus pour les mobilisés, les réfugiés, les réformés et les chômeurs.

Malheureusement, une partie de ces mesures, justifiées en temps de guerre, furent prorogées et même aggravées par la suite. C'est ainsi que les textes retirèrent aux propriétaires toute possi-

bilité de résilier les baux ou d'évincer les locataires.

Ainsi archi-protégés, les occupants restèrent dans les lieux même si les conditions ne le justifiaient plus. Le maintien dans les lieux pour certains entraîna la quête de logements pour d'autres.

La droite tétanisée par la gauche

En se prolongeant, cette politique fit fuir les capitaux qui, au lieu de s'investir dans des constructions locatives, se dirigèrent vers les emprunts d'État.

Nonobstant les régions dévastées, très vite les logements firent défaut un peu partout. Il en manqua bientôt 50 000 à Paris, 500 000 dans toute la France.

En 1920 un député déclarait : « Il est plus facile d'obtenir un siège à la Chambre qu'une chambre sans siège »

Une loi de 1926 prorogea pour un an les droits des locataires, mais elle prévoit l'abolition progressive de ce régime protectionniste au plus tard en 1931, c'est-à-dire une libération progressive mais complète des loyers à cette date. En 1928, la loi Loucheur permit la construction d'habitations à bon marché (H.B.M.), ancêtres de nos H.L.M. On était donc sur la bonne voie, mais une loi du 29 juin 1929 revint sur ce qui avait été prévu en 1926 : l'expiration des prorogations fut ajournée et le principe du blocage des prix et du rattachement à la valeur locative de 1914 fut réaffirmée.

Il faut souligner, pour être juste, que cette Chambre qui avait voté ces mesures démagogiques était plus à droite que la Chambre qui avait voté la loi de 1926 et qui était composée en majorité par le bloc des gauches. Comment expliquer cela ? Un certain nombre de députés se rendaient compte qu'en agissant ainsi on entravait les lois économiques et qu'on ferait un mal plus grand que celui qu'on voulait éviter, mais ils ajoutaient que c'était là un objectif impossible « au nom de considérations sociales ». C'est exactement comme aujourd'hui avec la loi des 35 heures ou l'impôt sur les "grandes fortunes" qui sont des mesures anti-économiques usées que la droite alimentaire, tétanisée par la gauche, n'ose pas abroger.

Arrêt du bâtiment

À partir de 1930, la crise et la baisse des prix eurent tendance à revaloriser d'autant les loyers.

C'est alors que le législateur annula en 1933, en 1934 et en 1935, les majorations de 15 % prévues par la loi de 1929. Mieux encore, le gouvernement Laval, dans le cadre de sa politique déflationniste, réduisit de 10 % les loyers.

Le résultat de cette politique ne se fit pas attendre. Le 27 mars 1935, salle Wagram, les propriétaires prirent l'engagement de ne plus construire, de ne plus procéder à des améliorations ou même à des travaux d'aucune sorte, même aux ravalements pourtant obligatoires. Ils tinrent parole puisque les États généraux du bâtiment, en 1936, constatèrent un arrêt presque total des réfections, aménagements et mises en chantier. En mai 1937, Léon Blum, alors président du Conseil, parlait d'arrêt absolu du bâtiment mais il ne prit aucune mesure afin de remédier à cette situation catastrophique.

Il fallut attendre les décrets-lois de 1938 pour sortir de là et voir redémarrer la construction, mais l'embellie fut de courte durée à cause de la déclaration de la Deuxième Guerre mondiale qui obligea à prolonger les mesures prises à l'occasion ou à l'issue de la première.



En 1954, l'abbé Pierre interpellait les pouvoirs publics sur la nécessité pour chacun de bénéficier d'un logement...

En 1944, il y avait trente ans que le patrimoine immobilier n'avait pas été entretenu. Ajouter à cela les destructions de guerre, la situation était dramatique. Certes, l'État s'investit dans la reconstruction mais il fallait surtout sortir du régime instauré en 1914.

Le marché locatif asséché

C'est en 1948 que la liberté des loyers fut très progressivement rétablie permettant, avec l'aide de l'inflation, le redémarrage de la construction. Construire ou acheter devenait alléchant lorsqu'en empruntant, mettons 10 000 francs, en valeur nominale, on était assuré qu'au bout de vingt ans, intérêts compris, on rembourserait à peine la moitié de la somme en francs à valeur constante. Mal-

heureusement l'adoption de l'euro nous a retiré ce formidable moteur économique qui était l'inflation.

Rappelons, enfin, que la loi Quillot votée par les socialistes peu après leur arrivée au pouvoir (6 juillet 1989), assécha le marché locatif en quelques semaines.

La grande leçon à retenir de tout cela, c'est que des lois prétendument sociales pouvaient avoir, plus ou moins rapidement, des effets anti-sociaux. Le droit d'occupation était devenu, à partir de 1914, un véritable démembrement du droit de propriété : ce furent les pauvres, les sans-logis et les familles nombreuses qui se trouvèrent sacrifiées alors que les familles aisées trouvaient malgré tout à se loger en donnant, au besoin, de fortes commissions aux gérants, aux propriétaires et parfois même aux locataires précédents, ce qui était un comble.

Il risque fort d'en être de même avec ce fameux "droit au logement" qui, sous son aspect pseudo-social, va être un formidable appel d'air pour tous les Africains ou les Asiatiques en mal d'immigration et qui ont déjà d'au-

tant plus de "droits" qu'ils sont illégaux ce qui nous coûte fort cher car on se croit obligé de leur payer des hôtels en attendant de leur fournir un logement.

Avec ce "droit au logement" tout le tiers-monde va pouvoir se retourner contre l'État et contre les collectivités locales et exiger des logements décents et bien sûr gratuits, ...évidemment payés par nous.

Ainsi ces "enfants de don Quichotte" du canal Saint-Martin sont des apprentis-sorciers utilisés par nos politiciens démagogues pour régler leurs comptes sur notre dos.

N.B. Les renseignements dont fait état cet article ont été tirés du livre d'Alfred Sauvy Histoire économique de la France entre les deux guerres, Tome III, Éd. Fayard Paris 1972, p. 76 et suite.

Les "mélanges" Baudrillart

par
Yves LENORMAND

pouvez vous préparer à la guerre, les Allemands ne pensent qu'à cela... Les jeunes gens, surtout les étudiants, la veulent avec rage ». On était loin des rêveries de Briand et des utopies meurtrières de la gauche et de Marc Sangnier, loin aussi de la partialité de Pie XI qui ne voyait de nationalisme immodéré qu'en France mais qui était frappé de cécité devant ce qui se passait en Allemagne et en Italie. Au moment de la guerre d'É-



Le cardinal Baudrillart
1859 -1942

thiopie, le Père Christophe raconte que le pape prononça une allocution le 27 août 1935. Pour y trouver une critique de la politique italienne, il faut déjà y mettre beaucoup de bonne volonté. Néanmoins Mgr Tardini gomma dans la soirée les quelques mots un peu désagréables pour les oreilles de ses compatriotes. À la lecture du texte caviardé, Pie XI remarqua « **Ce n'est pas cela que j'ai dit** » ? Et Tardini de répondre : « **Très Saint Père, dites un mot et on change** ». Mais « **Pie XI y renonça** ». Tout Pie XI est là dedans, fort et même implacable avec les faibles comme on le vit lors de la

condamnation de l'Action française, mais faible avec les forts comme on le constata lors de la guerre d'Éthiopie.

L'affaire de l'Action française

Lors de ce discours du 27 août 1935, le drame de Pie XI, il l'avoue lui-même, c'était qu'il n'arrivait pas à bien distinguer quel était l'agresseur, d'où ses scrupules à condamner qui que ce soit tandis que dans le cas de l'Action française, là, il en allait tout différemment.

Jacques Prévotat rappelle, en effet, que le cardinal Andrieu confia à Baudrillart que sa lettre du 25 août avait été « **soumise préalablement au pape et approuvée par ce dernier** ». Dans ce cas là Pie XI n'avait pas hésité à approuver ce tissu de sottises. Mgr Baudrillart ne se gêna d'ailleurs pas pour le lui faire observer « **que la lettre de l'archevêque de Bordeaux ne porte pas juste, elle donne les opinions personnelles de Maurras, tirées de ses ouvrages personnelles et non par la doctrine du journal** » (2).

Il ajoute, comme le rappelle Jacques Prévotat, que cette affaire « **n'est pas droitement conduite** ». Et pour cause puisqu'on essayait de faire croire au brave peuple qu'il s'agissait d'une affaire "purement religieuse" alors qu'on était en présence d'un règlement de comptes politiques comme le montra la levée des sanctions en 1939. À ce moment-là, les prétendus hérétiques de Pie XI et du cardinal Andrieu furent réintroduits dans l'Église sans problème à la grande satisfaction du recteur : « **D'une façon générale, observait-il, l'opinion ne paraît pas très émue, elle avait assez de cette affaire qu'elle n'avait jamais très bien comprise** ». Et pour cause, puisqu'on lui avait menti pendant treize ans et que les rêves de Pie XI qui étaient ceux de Briand, avaient fait faillite depuis l'arrivée d'Hitler au pouvoir. Il était donc évident que c'était Maurras qui avait eu raison. En levant les sanctions, Pie XII prit acte de ce fait.

Une âme pure

À l'Europe pacifique rêvée par Pie XI dans les années vingt, correspond, si l'on peut dire, l'Orient rêvé de Mgr Baudrillart, Orient que dépeint dans un article très fouillé M. Timbour. Le voyage du recteur en 1923 détruira en bonne partie les clichés qui étaient les siens et ceux de son époque en lui faisant découvrir un Orient plus complexe qu'il ne l'avait imaginé jusqu'alors. Tout cela est fort intéressant mais pourquoi faut-il que l'auteur de cet article écrive en note : « **À la déclaration Balfour concernant le sionisme,**

correspondent des promesses parallèles relatives au nationalisme arabe (correspondance Hussein - Mac-Mahon de 1915 »... Certes, cette correspondance a existé. Mac-Mahon a fait des promesses, fort vagues d'ailleurs, qui se sont révélées être des mirages car le haut-commissaire britannique en Égypte n'avait aucune autorité pour engager son pays, alors que Balfour était secrétaire d'État au Foreign Office ; aussi engageait-il le gouvernement anglais tout entier. C'est là la différence : elle est de taille.

Combien de fois ne m'est-il pas arrivé de constater la lucidité de Mgr Baudrillart, spécialement en politique étrangère. Mais, comme toujours, il se trouve que les esprits les plus critiques soient victimes de bobards répandus par une propagande intéressée. Les histoires de petits enfants aux mains coupées par les Allemands étaient fausses. Que les soldats du Kaiser se soient comportés parfois sauvagement, c'est possible, mais le recteur reconnut aussi que les braves soldats français ne se comportaient parfois guère mieux. Finalement, ce fut son honnêteté intellectuelle que l'a sauvé.

Malgré tout, il faut bien reconnaître que ces mensonges répétés à profusion durant la guerre et pendant l'entre-deux guerres ont désorienté nos compatriotes en 1940 lorsqu'ils ont constaté que les Allemands ne ressemblaient nullement à ces barbares qu'on leur avait dépeints. « **Nos pauvres Français, écrit le recteur, n'en reviennent pas** ».

Telle fut, peut-être, l'une des raisons qui conduisirent le malheureux vieillard à faire sa déclaration du 21 novembre 1940. Elle est due aussi en bonne partie au contresens total qu'il fait sur Montoire et sur la politique dite de collaboration. « **Elle fait beaucoup de bruit** », note le P. Christophe.

L'article très fouillé du Père Marachini sur *Alfred Baudrillart, tertiaire franciscain*, sujet aride mais que la science de son auteur a su rendre vivant et même passionnant, montre que le recteur avait une âme pure si ce n'est candide comme doit l'avoir un vrai fils de saint François. C'est peut-être cela qui lui a joué quelques tours à la fin de sa vie.

Espérons qu'un autre colloque réunira les *aficionados* des *Carnets* Baudrillart. Il reste beaucoup de sujets à traiter comme le Père Christophe le signale. En attendant redisons à celui qui a eu le mérite de nous les faire connaître, grâce à dix ans de labeur, notre admiration et notre reconnaissance pour ce remarquable travail.

(1) Cardinal Alfred Baudrillart, sous la direction de Père Cristophe. Éd. du Cerf. Paris 2006, 29 euros. Nous recommandons surtout à nos lecteurs l'achat des *Carnets* qui vont de 1914 à 1942 et qui sont une mine d'or, aux mêmes éditions.

(2) Carnets du cardinal Baudrillart, 6 septembre 1926, pp. 462.

Le 19 novembre 2003 s'est tenu à l'Institut catholique de Paris une *journée Baudrillart* après la parution en juin de cette même année du neuvième et dernier volume des *Carnets* de l'ancien recteur. Ces soixante-cinq carnets où il notait tout au jour le jour, vont du 1^{er} août 1914 jusqu'en avril 1942. Le Père Christophe a eu l'immense mérite de les déchiffrer, de les annoter et de les faire publier. Cette

En soixante-cinq carnets allant du 1^{er} août 1914 au mois d'avril 1942, l'ancien recteur de l'Institut catholique de Paris a noté au jour le jour ses observations politiques.

journée était donc aussi la sienne et ceux qui ont eu le plaisir d'y assister étaient là aussi bien pour entendre les conférences consacrées au grand prélat que pour lui témoigner leur reconnaissance pour le travail monumental qu'il avait accompli.

Patrie et religion

Inutile de dire que nous n'alions pas passer en revue toutes les interventions, ce serait fastidieux. Nous commencerons par glaner quelques confidences du recteur qui nous paraissent intéressantes.

Après la mort de saint Pie X, notre gouvernement sectaire et maçonnique demanda au cardinal Amette, archevêque de Paris, de ne pas oublier les intérêts de la France au prochain conclave. Il lui recommanda de voter et de faire voter ses collègues en faveur de Ferrata, le nonce du Ralliement, et de barer la route à Merry del Val. La république savait où était son intérêt ! En contrepartie, nos politiciens ne voulaient faire aucune concession en matière de politique religieuse.

D'ailleurs, le comte de Las Cases, sénateur de la Lozère, entendit à plusieurs reprises dire par des hommes politiques : « **Dès le lendemain de la guerre, nous bouclons les catholiques et nous en finissons avec le mouvement catholique** » et se réjouir de la mort « **de tant de braves catholiques assez naïfs pour se faire tuer** »... on devrait surtout ajouter : assez idiots pour se rallier à un régime aussi abject qui démobilisait, par contre, les « **instituteurs les plus avancés** » afin qu'il puissent continuer à pourrir la jeunesse.

Autre détail intéressant : en septembre 1915 Mgr Baudrillart fut convoqué au Vatican. « **On laisse entendre à Rome et on affirme en Allemagne que nous mettons la patrie au-dessus de la religion** ». Cela rappelle les accusations portées contre l'Action française en 1926.. Ce à quoi le recteur répondit fort justement : « **La vérité est que, tout en travaillant pour notre patrie, nous travaillons du même coup à y sauver la religion** ». C'est exactement ce que pensaient Maurras et ses amis qui ont eu moins de chance que Mgr Baudrillart puisqu'ils ont été déclarés pécheurs publics ! Comprenez qui pourra !

Après la guerre, le cardinal Amette demanda à Benoît XV d'autoriser l'épiscopat français à se réunir, ce à quoi celui-ci répondit « **qu'une assemblée de plus de quatre-vingts évêques était toujours chose scabreuse** ». Comme il avait raison ! Le concile Vatican II en a fourni une preuve éclatante.

Loin des rêveries briandistes

Dès 1922, Mgr Baudrillart fut prévenu par un prélat de Buenos-Aires qui avait rencontré des catholiques allemands : « **Vous**

Vous défendez :

- le caractère sacré de la vie humaine dès sa conception,
- une politique familiale d'aide à la maternité et de soutien aux femmes enceintes en difficulté,

PARTICIPEZ

à la Grande Marche Nationale pour la défense de la vie

Dimanche 21 janvier 2007 à Paris

à 14 h 30 place de la République

En cette année électorale venez plus nombreux que jamais manifester la force des électeurs pro-vie.

*Tout renseignement : Collectif "Trente ans ça suffit", B.P. 120, 75770 Paris cedex 16
Tél/fax 01 53 70 84 27 site internet : www.30anscasuffit.com

Le roi injustement mal aimé

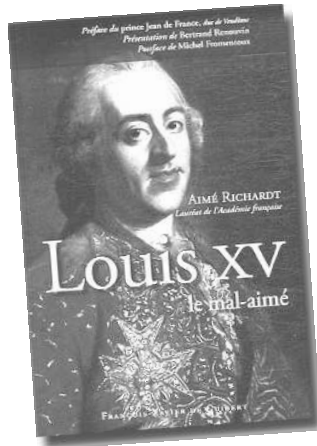
par
René PILLORGET

Il y a quelques années, lorsqu'on voulait montrer à un étudiant à quel point la vérité pouvait être éloignée des élucubrations partisans, on lui donnait à lire les ouvrages de Pierre Gaxotte Ceux-ci, à bien des égards, conservent leur valeur. Toutefois, depuis 1933, date de parution du *Siècle de Louis XV*, les historiens ont dépouillé des milliers de liasses d'archives. En matière d'histoire économique, ils ont étudié les fluctuations à périodes courtes et longues, et leurs conséquences sur la vie du continent tout entier, y compris sur sa démographie. Ils ont avec Roland Mousnier, élaboré le concept de *société d'ordres* et étudié son évolution progressive vers la société de classes. On ne peut plus, de nos jours, comprendre le XVIII^e siècle sans avoir lu les grands livres de Michel Antoine (1) et d'Emmanuel Leroy-Ladurie (2). Une mise à jour des brillants essais de Pierre Gaxotte s'imposait. Elle se trouve réalisée avec ce livre de M. Aimé Richardt.

Vivants portraits

Il séduit d'abord par ses qualités de style et par la clarté de sa présentation. Il comporte des chapitres courts, subdivisés en paragraphes, coiffés de titres — ce qui est commode — et on y trouve même, en annexe, deux documents d'histoire économique et sociale extraits d'archives provinciales ; un rappel des opérations militaires de 1756 à 1763 — ce qui allège le récit de noms et de dates de batailles — et enfin, en quelques pages, une claire généalogie, permettant d'éviter toute confusion : la descendance de Louis XV et de son fils le Dauphin Louis. Le livre de M. Richardt est un *précis* comme l'on disait autrefois, dans lequel les explications accompagnent les faits. À la différence de l'école dite des *Annales*, qui a sévi longtemps, il attache beaucoup d'im-

portance aux personnalités. De là de vivants portraits du roi, de son épouse, et bien sûr, de ses maîtresses. On devient indulgent à l'égard de Louis XV, marié trop jeune à une princesse plus âgée que lui, et l'on sait, grâce à une magnifique exposition, qui eut



lieu il y a quatre ans, ce que furent le charme et la culture de M^{me} de Pompadour (3). Très vivantes également, sont les évocations du régent et du cardinal de Fleury, exemple de promotion sociale par la voie cléricale, au demeurant parfaitement justifiée. Tous les événements du règne sont présentés avec exactitude, ainsi la bataille de Fontenoy, mais ils sont accompagnés des critiques formulées notamment dans des chansons ou de petits vers moqueurs.

La révolution royale

S'il ne dissimule nullement les faiblesses et les hésitations de Louis XV, M. Richardt expose avec clarté la grandeur de l'œuvre qu'il ne réalisa malheureusement que sur le tard : la réforme du pouvoir judiciaire. Il expose, et il a raison de le faire

de façon à la fois détaillée et très claire, la lutte acharnée qui mit aux prises le duc d'Aiguillon, exerçant depuis 1733, les fonctions de gouverneur de Bretagne, et le procureur général du Parlement de Rennes, La Chalotais, soutenu par ses confrères. L'importance de l'enjeu explique l'acharnement des parlementaires : ils prétendaient contrôler tous les actes, même les plus secrets, de l'administration royale, faire comparaître devant eux les agents du roi, et notamment statuer sur leur conduite. Ils voulaient faire de même des intendants, les meilleurs serviteurs du pouvoir, les rendre responsables devant les juges, comme en Angleterre, des actes effectués dans l'exercice de leurs fonctions.

Il apparut évident qu'il fallait ôter aux parlements et autres cours souveraines leurs pouvoirs touchant aux domaines politique et administratif. Il était "de salut public" d'opérer une modernisation, de confiner les tribunaux dans leurs fonctions judiciaires, de séparer la justice de l'administration, de libérer l'État pour ses tâches propres.

La révolution royale eu lieu dans la nuit du 19 au 20 janvier 1771, et M. Richardt en précise les grandes lignes. L'Édit du 23 février, portant création des "Conseils supérieurs" était excellent. Mais, il mécontentera bien du monde, à commencer par les bénéficiaires du régime antérieur, ainsi qu'une opinion aveugle. Et l'on vit partir dans l'opprobre, le 12 mai 1774, ce roi qui avait vu et tenté le bien, et à qui il n'avait manqué, sans doute, qu'une lourde poigne de "despote éclairé" pour être acclamé et aimé...

Le livre de M. Richardt, bien informé et écrit, constitue une bonne synthèse concernant le règne de ce roi fort injustement "mal aimé".

(1) **Michel Antoine** : *Le cœur de l'État. Surintendant, contrôle général et intendances des finances, 1552-1791*. Éd. Fayard, 2003.

(2) **Emmanuel Leroy-Ladurie** : *Histoire des paysans français. De la Peste noire à la révolution*. Éd. du Seuil, P.U.F., 2002.

(3) **Exposition** : *Madame de Pompadour. Réunion des Musées nationaux, 2002*.

* **Aimé Richardt** : *Louis XV le mal-aimé. Préface du prince Jean de France, duc de Vendôme ; présentation de Bertrand Renouvin ; postface de Michel Fromentoux*. Éd. François-Xavier de Guibert. 384 pages. Disponible à nos bureaux : 29 euros. Franco: 32,77 euros.

Une postface de Michel Fromentoux

Dans la postface du même ouvrage d'Aimé Richardt, Michel Fromentoux écrit notamment :

« [...] **Les Français comptent parmi les peuples les plus difficiles à gouverner, surtout ceux de ce XVIII^e siècle où les esprits réputés brillants prenaient un malin plaisir à tout contester, mais la monarchie, qui avait au long des siècles surmonté bien des crises, possédait en elle-même les moyens d'imposer à tous le respect du bien commun. Le grand mérite de Louis XV fut de déceler tout de suite ce que revêtait de révolutionnaire la fronde des parlementaires : ces féodaux, qui étaient aussi des**

Une préface du duc de Vendôme

S.A.R. le prince Jean de France, duc de Vendôme, a donné à l'ouvrage d'Aimé Richardt une belle préface dont nous tirons ce passage :

« [...] **Sentant l'avenir compromis, [Louis XV] décida avec le chancelier Maupeou la réforme hardie qui s'imposait, en dépit de toutes les oppositions. La modernisation de toutes les institutions s'ensuivait naturellement et, si l'État avait continué dans cette voie, il est probable que la nation aurait trouvé son expression sociale et politique en harmonie avec un pouvoir royal ragaillard. Aimé Richardt nous laisse sur cette perspective : la réforme salubre aurait évité la révolution destructrice qui, finalement, n'a pas su régler harmonieusement la question de l'autorité et des libertés. Le problème se pose aujourd'hui dans les mêmes termes [...] »**

démagogues, prétendaient représenter la nation qu'ils érigeaient tel un corps séparé du monarque, lequel par nature en était la tête. M. Aimé Richardt montre qu'en bravant par le coup de force de 1771 contre le Parlement ce monstre qu'était en train de devenir l'Opinion, le roi recouvra sa liberté de régner pour le bien de tous les Français.

[...] **La monarchie pouvait avec panache faire de la France un État moderne, comme le laisse entendre Mgr le Duc de Vendôme dans la préface de ce livre. La Révolution de 1789 détournait dramatiquement l'élan réformateur. [...] »**

Marie-Antoinette en vérité

Alain Sanders a très vivement dénoncé dans *Présent le film de Sofia Coppola consacré au printemps dernier à Marie-Antoinette*. Notre jugement a été plus nuancé car l'œuvre est moins naïve que nous l'avions craint et, en dépit de libertés effarantes prises avec l'histoire et d'agaçantes fautes de goût, la femme revue et corrigée à la mode d'aujourd'hui est quand même souvent rattrapée par la reine de France et bien des scènes sont réellement belles (voir L'AF 2000 du 1^{er} juin 2006).

Cela dit, notre confrère a eu mille fois raison de profiter de l'occasion pour dresser un tableau de La désinformation autour de Marie-Antoinette, dans l'excellente collection "L'étoile du berger" que dirige Benoît Mancheron (1).

D'un style vigoureux et direct, Alain Sanders ne fait qu'une bouchée de tous les calomnieux qui, des années durant, se sont acharnés, à Versailles même, à noircir la plus jeune des filles de l'impé-

ratrice Marie-Thérèse venue encore adolescente épouser le dauphin Louis, lequel allait devenir en 1774 le roi Louis XVI.

Épouse et mère

Versailles était alors « **une jungle** », tout le monde s'épiait, les tantes du roi, ses frères, et pire, ses belles-sœurs se mirent à détester la jeune dauphine puis la reine. On la fit passer pour une dépensière : Sanders n'a pas eu de mal à trouver tant dans la correspondance de Mercy-Argenteau, "l'espion" des Habsbourg à la cour des Bourbons, que dans les écrits des historiens les plus sérieux, des quantités de preuves que Marie-Antoinette, même quand elle se distraitait comme toute jeune femme de son âge, rêvait essentiellement à une vie de famille.

Son amour pour le roi fut sans ombre. « **Dans tous les rapports,**

lettres, témoignages, on ne relève aucune allusion — même anodine — à la moindre entorse conjugale », écrit Sanders. Et l'immense joie (que le film de Sofia Coppola montre d'ailleurs fort bien) qu'elle manifesta quand elle sut qu'elle allait mettre au monde son premier enfant fit écrire à M^{me} Campan sans ses Mémoires : « **Jamais on n'a pu voir d'époux plus unis et plus heureux.** »

Sur la vie qu'elle menait avec ses enfants et ses amis à Trianon, sur les indécidables de Rose Bertin qui ne cessait de faire grossir les factures des toilettes de la reine, sur le « **complot** » que fut la fameuse affaire du collier de la reine, Sanders rassemble toutes les pièces lavant Marie-Antoinette de tout soupçon. Comme aussi sur les prétendues relations amoureuses qu'elle aurait entretenues avec Axel de Fersen, alors qu'il n'y eut entre eux rien d'autre qu'une grande amitié et que personne,

parmi ceux ou celles qui suivaient et observaient la reine pas à pas, n'a jamais rien révélé à ce sujet. C'est assurément la plus grande faute de Sofia Coppola que d'avoir imaginé une scène de galipettes entre la reine et le beau chevalier suédois.

Sanders donne aussi quelques échantillons de la « **littérature de l'ordure** » dont la reine fut la cible surtout après la naissance de ses enfants qui contrariaient probablement certains intrigants...

Souveraine martyre

Il faut songer que ces pamphlets, libelles et autres calomnies, qui ont pu passer au début pour des jeux pervers de courtisans désœuvrés, ont servi quelques années plus tard aux révolutionnaires pour dresser le portrait malsain et repoussant de "l'Autrichienne" scé-

lérate. Continuer aujourd'hui de leur donner le moindre crédit est une offense à l'Histoire.

C'est ce que montre avec force et élégance Alain Sanders portant les dernières pages de son livre sur des hauteurs inaccessibles, bien sûr, à une Sofia Coppola : on revit les derniers instants de la reine, elle en remontra à ses juges, elle épata la populace, impressionna même le sinistre Hébert tandis qu'elle se dirigeait sur la charrette des condamnés vers le lieu de son supplice. Mais comme les compagnons du perruquier Basset qui tentèrent alors de la sauver au péril de leur vie, Alain Sanders s'écrie, et nous avec lui : « **Non, la Reine n'est pas morte, vive la Reine !** »

Michel FROMENTOUX

(1) **Alain Sanders** : *La désinformation autour de Marie-Antoinette*. Atelier Fol'fer, 11 rue des Récollets, 75010 Paris. 100 pages, 16 euros.

Pour curieux que cela soit, si les éditeurs éditent toujours des livres, ils diversifient leurs activités pour proposer d'autres produits à un public pas toujours adepte de l'imprimé.

À vos agendas

En début d'année, les agendas représentent un classique que leurs créateurs essaient de rendre aussi beaux, plaisants et pratiques que possible. En voici trois, assez variés pour que chacun trouve le sien.



Nature 2007 est illustré d'aquarelles de Dominique Mansion. C'est à chaque page un foisonnement de plantes, de fruits, de légumes, de fleurs, d'oiseaux, de poissons et de paysages pleins de charmes, accompagnés de notices botaniques ou zoologiques érudites, ainsi que de conseils de jardinage intelligents. Vous retrouverez là le rythme des saisons et de leurs travaux horticoles.

Bretagne 2007, sous une couverture toilée ornée de coquillages, est illustré des marines de Marie-Madeleine Flambard, agrémentées de citations littéraires. L'Armor, la Bretagne côtière, y est privilégiée au détriment de l'Arcoat, celle des terres, au point d'annexer les îles Chausey, ce qui ne devrait pas plaire aux Cotentinais... Ciel, mers, ports et navires se mêlent pour vous faire penser aux vacances toute l'année.

Provence 2007, sous couverture en toile provençale jaune

soleil, illustré par Arnaud Sustrac, commenté par Elizabeth Bousquet-Duquesne, propose une découverte des maisons du Midi et de leurs traditions, dans un continuel éclaboussement de couleurs et de lumière.

Bonne résolution des débuts de l'an : remettre à jour le carnet d'adresses. Celui de Vincent Jeannerot est fleuri, coloré, plein de tulipes, de lis, de roses, de dahlias et j'en passe. Il laisse une place suffisante pour se relire aisément, et prévoit des rubriques pour les fax, les courriels et les téléphones portables. Peut-être apparaîtra-t-il cependant trop féminin.

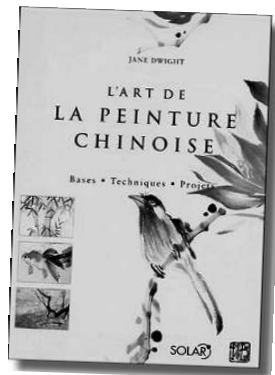
Devenir artiste...

Autre bonne résolution : vous découvrir quelque talent artistique encore inexploité. Les éditeurs d'art vous proposent des méthodes sous coffret, et le matériel de base, ainsi que la



presque garantie de réussir, avec un peu de travail et de persévérance. Vous pouvez ainsi vous initier au dessin avec *La boîte à dessin* d'Angela Gair et Anthony Colbert, contenant crayons, fusains, mines, carnet à croquis, et conseils de base pour réussir paysages ou portraits. Même principe avec *La boîte à pastels*

de Curtis Tappenden, ou sa *Boîte à aquarelles*. Si vous optez pour les couleurs à l'eau, Abigail Edgar propose également, mais sans pinceaux ni peinture, que vous achèterez à part, *L'aquarelle, devenir un artiste en trois étapes*, initiation intelligente et précise.



Si vous avez des envies d'exotisme, essayez le très bel *Art de la peinture chinoise*, de Jane Dwight, qui a l'avantage, outre une initiation dépayssante, de vous fournir pinceaux et encre, difficiles à se procurer en dehors de magasins spécialisés.

Toutes ces méthodes ont le mérite, pour un prix assez modique, de vous permettre de tester vos capacités, vos goûts, vos talents. Ceux qui renonceront n'auront pas le regret de s'être lancés dans des investissements coûteux et inutiles.

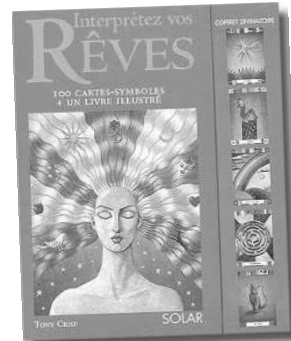
Aux cuisines

Moins ambitieux, et plus pratique, vous souhaitez apprendre à cuisiner ? Guilhem Chéron a mis au point une technique que je trouve, personnellement, déconcertante, mais qui pourrait séduire les plus jeunes, et peut-être certains hommes peu adeptes des fourneaux. De quoi s'agit-il ? De remplacer les recettes rédigées par un système

d'idéogrammes accessibles même à des analphabètes... Si vous maîtrisez couramment la lecture, vous souffrirez. Sinon, ces symboles peuvent être utiles. Quant aux plats proposés, ils sont basiques, et d'une exécution si facile que n'importe quel débutant en viendra à bout. Reste à savoir si ces menus aux saveurs modernes plairont à tout le monde. Un bon point, tout de même, pour ces *Partitions gourmandes* de Guilhem : leur format, la possibilité de fixer le carnet au mur, et sa plastification qui évite de le tacher.

Des jeux

Voulez-vous vous détendre en faisant travailler vos méninges ? Un nouveau jeu fait actuellement fureur, le sudoku. Le principe ressemble à celui des



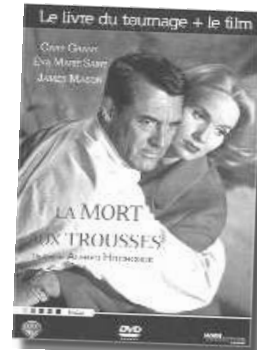
mots croisés puisqu'il s'agit de remplir des grilles, mais avec des chiffres en place des lettres, et, là encore, avec des niveaux croissants de difficultés. Vous trouverez en librairie des recueils de grilles, et leurs solutions, mais aussi un coffret de Super Sudoku, avec grille et chiffres magnétiques vous permettant de jouer dans les transports, ou de reproduire, sans l'ennui de les raturer en cas d'erreur, les grilles imprimées.

Pour ceux qui cherchent à sonder leur inconscient, Tony Crisp fournit un coffret contenant un jeu de cartes symboliques et une méthode, brève et succincte, censé vous initier aux recherches psychanalytiques de Carl Gustav Jung. Cela s'appelle *Interprétez vos rêves*. Si vous y croyez...

Nostalgie

Il est d'autres façons, plus simples, de réveiller le passé et les souvenirs qui sommeillent en vous. Laurent Chollet et Armelle Leroy s'y emploient avec des albums évoquant les années 40, 50, 60, 70, 80... Parmi les derniers parus, *Génération 1945*, *Génération 1955*, *Génération 1965*. Le principe est toujours le même : raconter à quoi ressemblaient une enfance et une adolescence typiques de ces décennies, dans la classe très moyenne, et des familles plutôt portées à voter à gauche. Les auteurs y moquent volontiers ce qu'ils appellent les parents ré-

actionnaires, les grands principes, l'éducation religieuse, le refus du laxisme ou de la permissivité sexuelle. Beaucoup d'entre nous ne s'y retrouveront pas. Reste qu'au détour des pages, l'illustration d'un livre lu quand on était petit, un jouet qui trônait sur une étagère, une publicité oubliée, une marque alimentaire depuis longtemps dis-



parue joueront à fond leur rôle proustien. Un disque compact d'une douzaine de titres, représentatifs des succès de la chanson de l'époque, est vendu avec l'album. Là encore, il n'est pas fatal que vous retrouviez vos airs favoris.

Enfin, après le disque, des éditeurs vendent aussi aujourd'hui des films, accompagnés de livrets contenant une analyse de l'œuvre, de brèves biographies et filmographies des acteurs et réalisateurs. Si la série compte déjà une douzaine de titres, je n'en citerai qu'un, le seul en ma possession, *La mort aux trousses*, chef-d'œuvre incontesté de Hitchcock qui réunissait à l'affiche Eva-Marie Saint, Cary Grant, James Mason et Martin Landau pour donner un classique de l'écran mariant avec talent pur suspense et humour noir.

Anne BERNET

* **Dominique Mansion : Agenda nature 2007. Ouest-France. 12 euros (78,71 F)**

* **Marie-Madeleine Flambard : Agenda Bretagne 2007. Ouest-France. 14 euros (91,83 F)**

* **Arnaud Sustrac et Elizabeth Bousquet-Duquesne : Agenda Provence 2007. Ouest-France. 16 euros (104,96 F)**

* **Vincent Jeannerot : Carnet d'adresses. Ouest-France. 12 euros (78,71 F)**

* **Angela Gair et Anthony Colbert : La boîte à dessin. Plume. 20 euros (131,19 F)**

* **Curtis Tappenden : La boîte à pastels ; la boîte à aquarelles. Plume. 20 euros (131,19 F)**

* **Abigail Edgar : L'aquarelle. Éd. Solar. Prix non communiqué.**

* **Jane Dwight : L'art de la peinture chinoise. Éd. Solar. Prix non communiqué.**

* **Guilhem Chéron : Les partitions gourmandes de Guilhem. Éd. Solar. 19,90 euros (130,54 F)**

* **Anonyme : Sudoku ; Super sudoku magnétique. Sonar 4,90 euros (32,14 F) et 9,90 euros (64,94 F)**

* **Tony Crisp : Interprétez vos rêves. Éd. Solar. 22 euros (144,31 F)**

* **Armelle Leroy et Laurent Chollet : Génération 1945, 1955, 1965 Hors Collection. Album plus CD. 19,90 euros (130,54 F)**

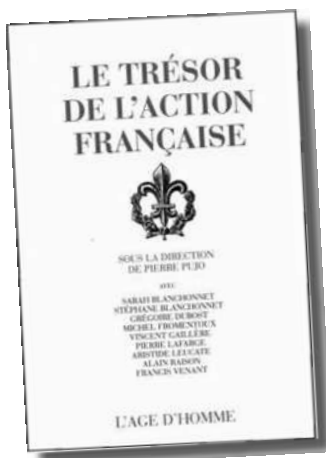
* **Marc Lemonier : La mort aux trousses. Hors Collection. 19,95 euros (130,86 F)**

À LIRE ET À OFFRIR

LE TRÉSOR DE L'ACTION FRANÇAISE

Sous la direction de Pierre PUJO

Avec Sarah BLANCHONNET, Stéphane BLANCHONNET, Grégoire DUBOST, Michel FROMENTOUX, Vincent GAILLÈRE, Pierre LAFARGE, Aristide LEUCATE, Alain RAISON, Francis VENANT



Depuis sa fondation en 1899, l'école d'Action française a produit un nombre considérable d'ouvrages de critique historique, politique, littéraire, qui, ensemble, constituent un trésor.

Ils contiennent une abondante matière de réflexions qui permettent de comprendre non seulement l'histoire du XX^e siècle mais aussi les événements que nous vivons aujourd'hui.

Trente et un de ces ouvrages ont été sélectionnés pour faire l'objet d'articles publiés dans L'Action Française 2000 en 2004 et 2005. Ont été privilégiés ceux qui permettent d'approfondir la pensée politique de l'Action française en soulignant leur actualité.

À travers les études rassemblées dans ce recueil, le lecteur se familiarisera avec Jacques Bainville, Augustin Cochin, Léon Daudet, Pierre Gaxotte, Pierre Lasserre, Charles Maurras, Léon de Montesquiou, Maurice Pujol, le marquis de Roux, Henri Vaugois, découvrant ainsi l'originalité de la pensée d'AF.

Éditions de l'Âge d'homme, 138 pages, 20 euros.

Disponible à nos bureaux, 22,11 euros franco (chèque à l'ordre de la PRIEP).

Révolution : les difficiles vérités

par
Anne BERNET

Plus de deux siècles après la Révolution, dans la crainte de remettre en cause les mythes fondateurs républicains, il semble toujours impossible de poser un regard officiel serein sur les événements. Quant à la "repentance" si fortement prônée en d'autres cas, elle apparaît ici inappropriée. Un point de vue que les historiens partagent de moins en moins...

Méli-mélo

Pour contestable qu'il soit, le film consacrée par Sofia Coppola à Marie-Antoinette aura eu le mérite de rendre à la souveraine, auprès d'un nouveau public, cette dimension humaine que le pouvoir régicide voulait à toute force lui ôter en la transformant en monstre. Ce courant de sympathie aura permis la réédition, sous le titre *Ma Reine infortunée*, d'un document déconcertant, introuvable depuis 1836, mais d'abondance utilisé, à bon ou à mauvais escient, par plus d'un commentateur : les souvenirs de la comtesse d'Adhémar, dame du palais de Marie-Antoinette.

L'existence de Pauline d'Adhémar, attachée au service de la dauphine en 1774 et qui ne devait plus la quitter jusqu'au 10 août, est incontestable. Lui attribuer la rédaction de ce texte demeure plus hasardeux. Le prince Michel de Grèce, préfacier de cette édition, tout comme Charles-Emmanuel d'Adhémar et Étienne de Montpezat, qui la présentent, expliquent fort bien pourquoi le livre est à prendre avec précaution. S'agit-il pour autant d'un faux négligeable ? Pas si sûr, et c'est là le problème...

Nombre de survivants de la Révolution, conscients d'avoir un témoignage à transmettre à la postérité, mais doutant de leurs capacités littéraires, s'adressèrent à des écrivains ou historiens professionnels et leur demandèrent d'écrire le livre à leur place. Ainsi le baron de Barante fut-il le véritable auteur des Mémoires de M^{me} de La Rochejaquelein, et M^{me} de Genlis celui des Mémoires de M^{me} de Bonchamps. Ce qui en soi n'aurait guère d'importance si ces plumes d'emprunt n'avaient, avec des intentions pas toujours limpides, mis leur grain de sel dans les réminiscences de leurs commanditaires.

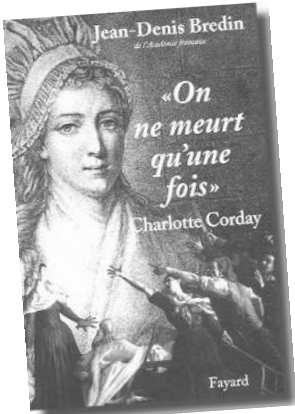
Telle est sans doute la genèse des Souvenirs de la comtesse d'Adhémar qui se fia à son "nègre" pour faire de ses anecdotes un ouvrage présentable. Au vrai, il y réussit à merveille, ne manquant pas de talent. Seulement, à vouloir trop bien faire, il gâta l'ouvrage : par quelques erreurs de détails ou d'étiquette qui révélaient son ignorance de Versailles, des analyses tirées de lectures postérieures, aux vues évidemment inaccessibles à chaud aux contemporains, l'emprunt de traits piquants à d'autres, le rajout, pour corser le récit, d'histoires de fantômes et de prophéties dans le ton du roman gothique et, surtout, par une vindicte qui devait davantage au contexte de 1830 qu'à celui de 1780, portée à la famille d'Orléans.

Dans ce brillant méli-mélo, impossible de départager le vrai du faux, sinon, parfois, lorsque, impromptue, s'élève, la voix authen-

tique de la comtesse d'Adhémar, écho désolé d'un cauchemar jamais oublié ni pardonné, et d'une tendresse sans faille vouée à la mémoire de Marie-Antoinette.

Paradoxes et ambiguïtés

Pour M^{me} d'Adhémar, écrivant près d'un demi-siècle après la catastrophe, Philippe-Égalité apparaissait le responsable de tous les malheurs révolutionnaires. En 1793, dans la fièvre de l'instant, Marie d'Armont crut, pour sa part, que c'était Marat. Cette erreur de bonne foi la précipiterait dans la mort et dans l'histoire sous un nom qui n'était pas le sien : Charlotte Corday. L'académicien Jean-Denis Bredin lui consacre une intéressante étude intitulée *On ne meurt qu'une fois*, qui éclaire assez justement les paradoxes et les ambiguïtés de ce destin.



Le moindre n'étant pas, d'ailleurs, de la retrouver liée pour l'éternité à sa victime, c'est-à-dire l'être qu'elle haïssait le plus au monde. M^{lle} de Corday, héroïne échappée de Plutarque ou de Corneille, son trisaïeul, et qui a, de toutes parts, suscité tant d'admiration, s'avère pourtant indéchiffrable. Peut-être à force de clarté, et parce que ses biographes lui ont toujours cherché des motifs plus complexes qu'ils ne l'étaient. On l'a supposée royaliste, fédéraliste, républicaine ; étant femme, donc incapable d'agir de son propre chef, on lui a prêté quelque conseiller masculin manipulateur ; quelque amour contrarié, pour le comte de Belsunce, assassiné à Caen, ou le Girondin Barbaroux.

En fait, elle n'était que française, au-delà des partis, motivée uniquement par la grandeur de la France. Une France qu'elle croyait sur le point de tomber au pouvoir de Marat ; elle se sacrifia pour l'empêcher. On a beaucoup glosé là-dessus, jusqu'à faire de "l'ami du peuple" une répugnante image de "l'anti-France".

Les pages que Jean-Denis Bredin consacre à cet aspect de la légende de Charlotte Corday, en dépit d'une propension exagérée à qualifier de "fasciste" tout homme de droite, confondant dans le même opprobre Drumont, Drieu La Rochelle, Maurras et La Varenne, ne manquent pas d'intérêt. Elles mettent en évidence ce qu'est Marat dans la mythologie révolutionnaire : le précurseur des grandes purges

communistes et totalitaires. Sans doute Charlotte Corday, en juillet 1793, lui avait-elle prêté plus d'importance qu'il n'en avait. Mais elle voyait plus loin que ses contemporains et avait mieux compris la nocivité de l'idéologie prônée par un médecin désireux de régénérer la société dans un bain de sang.

Sexe faible

Au vrai, ils furent rares, les Français qui prirent la pleine mesure idéologique des événements, trop occupés qu'ils étaient à y faire face et tenter d'y survivre. En ce domaine, le sexe faible se révéla d'une force d'âme surprenante. Pierre Bessand-Massenet en fut assez frappé pour publier, en 1953, une brève et puissante synthèse, *Femmes sous la Révolution*, qui méritait bien d'être rééditée.

Ce travail ne se voulait nullement exhaustif et tourne autour d'un noyau de dames de la noblesse de cour, parmi les moins aptes, en apparence, à affronter les tragédies qui les attendaient. Ces femmes et ces jeunes filles constituaient par essence la classe des "suspectes", dont le seul tort était d'être nées en possession d'un nom et d'une fortune, et d'en avoir joui avec bonne conscience. Ce hasard et ces privilèges devinrent du jour au lendemain crimes passibles de mort, ce qui leur demeura souvent incompréhensible et inexplicable.

La princesse de Tarente le raconte fort bien. Femme d'émigré, elle avait le tort irréparable d'être très riche, et attachée au service de la reine. Fidèle contre tout bon sens, elle se retrouva perdue au milieu du sac des Tuileries, ne dut la vie qu'à l'intervention d'un émeutier qui s'interposa entre les massacreurs et elle. Emprisonnée à la Force, elle en sortit grâce aux ac-

cointances secrètes que possédaient ses beaux-frères, l'abbé de La Trémoille et le prince de Talmont, dans l'entourage immédiat de Danton, lequel la fit libérer en pleins massacres de Septembre ; puis, avant de rejoindre lui-même l'insurrection de l'Ouest, Philippe de Talmont parvint à la conduire en Angleterre.

De tout cela, qu'elle dit avec détachement, presque avec humour, M^{me} de Tarente tira un sentiment d'injustice et la certitude que la France, où elle se refusa à revenir, retomberait fatalement dans les mêmes violences. Sa famille avait mieux que d'autres compris ce qui se jouait.

Chez la plupart de ses contemporaines évoquées avec émotion dans ces pages, ce sens politique est absent et leur courage héroïque, leur dignité ou leur débrouillardise, s'accompagnent d'une incapacité totale à saisir ce qu'on leur reproche. La maréchale de Mouchy, sa fille et sa petite-fille allèrent au tribunal révolutionnaire certaines d'être acquittées, et montèrent à l'échafaud sans avoir compris ce qu'elles avaient fait. Il n'y avait rien à comprendre, d'ailleurs... D'autres, plus pragmatiques, se contentèrent, telles M^{me} de La Tour du Pin ou M^{me} de Lage, de se tirer de là, et les leurs avec elles. Elles y parvinrent, et n'en furent pas peu fières.

Oubliées, elles se révèlent d'une autre trempe que "les grands ancêtres", ce que Bessand-Massenet soulignait à bon droit au fil d'un livre qui, en ces années agitées de l'après-guerre, se voulait un avertissement contre d'autres périls découlant droit de ceux de la Révolution.

Génocide

"L'aristocratie", crime capital, ne fut point l'apanage de la noblesse et recouvrit un état d'esprit, une conception de la vie, du monde et

de l'homme qui relevait de l'ordre chrétien et se trouvait de fait à l'opposé de la pensée révolutionnaire. En quoi la Vendée incarna aux yeux du pouvoir une monstruosité tour à tour qualifiée d'« **incompréhensible** » ou d'« **exécration** », mais qui devait être détruite. On s'y employa...

Le scandale étant que ce fait, sans précédent, d'un gouvernement ordonnant à ses troupes le massacre systématique d'une partie de son propre peuple, fut occulté. Dédain de l'historiographie pour un sujet contre-révolutionnaire ou volonté politique délibérée de cacher la vérité ? Reynald Secher répondit à cette question en soutenant, en 1986, sa thèse sur le « **génocide franco-français** », ou la Vendée-Vengé. Ainsi qu'il le dit en préface de cette réédition d'un travail devenu un irremplaçable classique, et à sa stupeur indignée, on fit tout, à la veille du Bicentenaire, pour essayer de le faire taire.

Reynald Secher n'était pas à vendre. Cela lui coûta sa carrière universitaire mais le livre fut publié, et avec lui, les documents, les chiffres, fruits d'une recherche irréfutable que l'on ne pouvait accuser d'être partielle et passionnelle. Le jeune historien vendéen avait fait voler en éclats deux siècles de silence et de mensonges, même si les instances étatiques se refusent toujours à admettre le crime. Il n'a pas fini de le payer, c'est tout à son honneur.

La réédition de sa thèse vient à point pour la formation d'une nouvelle génération qui apprendra de Secher l'Histoire, certes, mais surtout le respect de la Vérité, et ce qu'il en coûte d'y demeurer fidèle. Grande leçon.

* **Comtesse d'Adhémar : Ma Reine infortunée...** Plon, 536 p., 24 euros (157,42 F).

Jean-Denis Bredin : On ne meurt qu'une fois. Fayard, 435 p., 23 euros (150,87 F).

* **Pierre Bessand-Massenet : Femmes sous la Révolution.** Fallois, 196 p., 16 euros (104,95 F).

* **Reynald Secher : La Vendée-Vengé.** Perrin, 350 p., 23 euros (150,87 F).

LUS AUSSI

● **Jean Tulard : LES THERMIDORIENS**

Pour Michelet, la Révolution s'achevait le IX Thermidor, la suite n'était que mascarade réactionnaire et indigne. C'était oublier que, épurée de la faction montagnarde devenue dangereuse et incontrôlable, la Convention restait la même et que son désir d'en finir avec la politique de la Terreur, finalement inefficace, comme le prouvait le nouveau sursaut des insurrections de l'Ouest, cachait une volonté absolue de poursuivre l'œuvre révolutionnaire en interdisant tout retour en arrière.

C'est-ce que rappelle ce précis très complet, clair et bien fait qui ne laisse de côté ni les événements ni les hommes et souligne ce que le redressement consulaire et impérial dut au travail de ces gouvernements trop rapidement jugés et traités de "pourris".

* Fayard, 525 p., 25 euros (163,98 F).

● **Françoise Kermina : MADAME TALLIEN**

On l'appela "Notre-Dame de Thermidor" parce que l'amour qu'il lui portait donna à Jean-Lambert Tallien, bourreau de Bordeaux mais falot personnage, le courage inattendu de s'opposer à Robespierre qui venait de la faire emprisonner. Pour cela,

on a beaucoup pardonné à Térésia Cabarrus. Françoise Kermina n'a pas ce genre d'indulgence ; elle en a rarement pour l'objet de ses livres. Dépouillée de sa légende, voici une femme opportuniste, égoïste, prévaricatrice, vendant sans vergogne ses charmes et les grâces qu'elle arrachait à Tallien, avant de le quitter pour d'autres amours vénales, et finir princesse de Caraman-Chimay, mère de famille nombreuse et dame d'œuvres irréprochable, ou presque. C'est être dur envers elle que remuer de la sorte les calomnies qui l'accablèrent.

* Perrin, 345 p., 22 euros (144, 31 F).

● **Jean-Louis Vissière : PETITS CRIMES EN CARMAGNOLE**

Prêtre réfractaire, l'abbé de Labriolle trouve un passeport perdu qui lui donne une nouvelle identité. Il devient membre de la police secrète, traque le crime et la contre-révolution, celle-ci avec moins d'ardeur que celui-là. Excellente idée que d'utiliser, à peine romancées, tirées des archives de la police révolutionnaire, ces affaires étonnantes qui apportent un éclairage neuf à la vie à Paris pendant la Terreur.

* Le Masque, 285 p., 8 euros (52,47 F).

Vide-greniers...

Pour qui se délecte par ————
quotidien- **Jean-Baptiste MORVAN** temps de Napo-
léon III... J'étais

nement à un radotage français, à une rumination interminable de la patrie, loin d'être facile et coulante, cette pratique intellectuelle n'est pas exempte d'imprévu et d'incohérences. Tout dernièrement encore un confrère d'esprit amer et critique déclarait que la France était atrabilaire, hypocondriaque et schizophrénique ; mais dans le même temps me revenait, avec une insistance lancinante, le vieux proverbe germanique : « **Heureux comme le Bon Dieu en France** », jadis adapté sous la forme un peu effrontée : « **Dieu est-il fran-**

heureux de découvrir enfin ce recueil où figurait l'histoire mémorable, morale et sinistrement plaisante des contrebandiers et des sacs de poudre... Elle m'avait fort divertit quand on me l'avait contée au temps de mon enfance...

Insignes politiques

Il y avait quelques années, les marchands de bibelots d'occasion détenaient souvent des insignes politiques français ou étrangers, et je voyais resurgir dans la sciure d'un éventail l'emblème des "Volontaires de la Révolution Nationale", une Croix-de-Feu rarissime et des emblèmes américains reproduisant le drapeau sudiste. Je gage que d'autres amateurs de raretés ont alors fréquenté les foires-vidéogreniers, car on ne trouve plus ces souvenirs de l'avant et de l'après-guerre 40. D'autres rêves apparaîtront et l'on regrettera presque, après des errances au long de quelques années, d'avoir atteint l'époque des lassitudes et des contemplations blasées...

Ces fantaisies foraines décevront sans doute, au premier abord tout au moins, les tenants obstinés d'une France sérieuse ; ils risquent d'être plus atrabillaires encore après cette cure schizophrénique. D'autres au contraire regretteront de ne pas en avoir leur suffisance. Et j'imagine mon vieil ami Arlequin s'interrogeant douloureusement : « **Aurais-je encore assez de souvenirs incongrus pour décorer mon palais intérieur ?** »

Le recours aux oiseaux fabuleux de la facétie française, aux floraisons mythiques des tendres inquiétudes, s'imposera encore au long des mois à venir. Et nous consentons au dialogue perpétuellement renouvelé du Joyeux et de l'Amer, de l'Alacrité française et de l'Acrimie française, toutes deux unies sous nos initiales familières : A.F... Nous croyons à l'existence d'un désordre apéritif préalable à l'ordre français. À nos chagrins légitimes répond un éclat de rire mystérieux, venu du fond des nuits et des années...

Critique de l'individualisme

Si l'idée de *société* semble encore une abstraction de notre intelligence, c'est surtout en vertu de l'ancien régime philosophique ; car, à vrai dire, c'est à l'idée d'*individu* qu'appartient un tel caractère, du moins chez notre espèce. L'ensemble de la nouvelle philosophie tendra toujours à faire ressortir, aussi bien dans la vie active que dans la vie spéculative, la liaison de chacun à tous, sous une foule d'aspects divers, de manière à rendre involontairement familier le sentiment intime de la solidarité sociale, convenablement étendue à tous les temps et à tous les lieux. Non seulement l'active

recherche du bien public sera sans cesse représentée comme le mode le plus propre à assurer communément le bonheur privé : mais, par une influence à la fois plus directe et plus pure, finalement plus efficace, le plus complet exercice possible des penchants généreux deviendra la principale source de fait de la félicité personnelle, quand même il ne devrait procurer exceptionnellement d'autre récompense qu'une inévitable satisfaction intérieure.

Auguste COMTE

Discours sur l'esprit positif (1844)

À la rencontre du Bon Dieu en France...

çais ? ».

J'ai résolu de concilier notre schizophrénie, fût-elle atrabilaire, avec l'optimisme paradoxal mais flatteur du proverbe allemand. Après tout, il me souvient d'un bon chrétien assez amateur d'étrangetés familières qui me vantait un art personnel mêlant des prières ferventes à des rêveries enfantines, à des souvenirs bizarres, à des suggestions secrètes et singulières.

Allant ainsi à la rencontre du Bon Dieu en France, j'ai d'abord revu en imagination deux ou trois matinées de l'été passé, en des jours consacrés à l'"opération vide-greniers", dans la ville et deux bourgs voisins. Sur les trottoirs comme sur les pelouses des squares, des marmots assis en tailleur attendaient l'éventuelle clientèle, proposant des piles de journaux jaunés, de magazines aux effigies politiques et cinématographiques d'un temps déjà loin, et des bibelots défraîchis et parfois endommagés. Pour des chercheurs plus exigeants, on offrait des albums de bandes dessinées aujourd'hui introuvables ailleurs, des cartes postales géographiquement classées et des calendriers des postes, d'années enfouies, mais d'autant plus instructifs... Une fois, au cours de mes pérégrinations, j'aperçus, abandonné au pied d'un arbre, un vieil exemplaire des Nouvelles genevoises de Töppfer, marqué sur la couverture du cachet policier du Colportage — ce qui de-

pas, par nature, une communauté et n'en acquiert-elle pas dès lors et le sens (*sensus societatis*) et, si l'on peut dire, la logique ? Le "Royaume de Dieu" n'est-il pas lui-même une société céleste ? Il reste cependant que, pour l'Église, chacun homme a bien une âme (à sauver) et que, sous ce rapport, tout individu existe concrètement et est détenteur d'une valeur insigne.

Favoriser la sociabilité

Pour autant, Comte a raison d'affirmer que, d'un point de vue proprement *politique*, ce dernier serait plutôt une abstraction par rapport à la "société". Maurras reprochera de même à l'individualisme libéral, non pas tant finalement de valoriser l'individu (les dirigeants d'*Action française* n'étaient-ils pas de belles et fortes personnalités, libres et créatrices !) que d'ignorer le fait que ce "sujet autonome" et souvent plein d'effluence est un *héritier* ; que son efflorescence a pour condition le *capital* d'une civilisation qui, par nature, présente un caractère collectif ; et qu'il est dès lors interdit à ce même individu qui voudrait se faire la mesure de tout de se privilégier absolument — tant pour son propre intérêt bien compris que pour des raisons d'ordre moral.

Mais revenons à Comte : sa "nouvelle philosophie" politique consistera, mieux que le catholicisme pense-t-il, à favoriser ce qu'il appelle ailleurs les « **sentiments sympathiques** » et ici les "penchants généreux". Comment ? En montrant de façon "systématique" à quel point les hommes sont "liés" aussi bien dans "tous les lieux" (c'est-à-dire dans les différents groupes humains) que dans le "temps", c'est-à-dire à travers l'Histoire. D'où son concept majeur d'"Humanité" (ou "Grand Être") qui, loin d'être celui, abstrait, d'une essence (cf. Aristote) ou de "droits" postulés ou reconnus dans tous les individus humains, affirme le grand fait "social", aussi essentiel que méconnu à ses yeux, d'une liaison organique et prolongée entre les générations successives, dont les inévitables progrès mentaux ou sociaux sont communs et affectent tous les "individus" : des individus que l'on peut, mais dans un second temps seulement, abstraire en son sein.

Ceci étant compris et popularisé, Comte pense et espère que cha-

cun trouvera effectivement son "bonheur privé" dans la "recherche du bien public" et sa "félicité personnelle" dans l'"exercice des penchants généreux".

Pour une religion de l'Humanité ?

Admirable vision ! Noble projet ! Nous avons dit combien nos maîtres y ont été sensibles. Leur *intelligence* nationale y a trouvé de nouvelles ou d'autres raisons d'"apprécier" (au sens comtien du terme) un patrimoine commun, de dépasser la fausse évidence libérale du primat absolu de l'individu, et de chercher les moyens de garantir le premier en lui donnant le régime propre à le conserver et à l'accroître davantage. Et leur *cœur* a été ému de la belle âme d'Auguste Comte. Mais il reste que les moyens trouvés par l'"empirisme organisateur" n'étaient pas ceux de ce dernier : nulle "nouvelle philosophie", prétendument "finale", n'était proposée — tout juste une nouvelle manière de considérer organiquement la "société" et les lois de sa prospérité, d'une part, et une fidélité maintenue à l'"Église de l'ordre" et à sa doctrine sociale, d'autre part.

De même, le royalisme d'*Action française* ne cherche-t-il pas à promouvoir d'emblée une "régénération", laquelle doit plutôt *résulter* d'un régime enfin remis à l'endroit et d'institutions adéquates que du magistère d'un nouveau principe spirituel dont Comte lui-même serait le "Grand Prêtre"...

Francis VENANT

(1) *Paru dans la seconde partie de L'avenir de l'intelligence ; repris dans L'allée des philosophes (Œuvres capitales, 1954, vol. III, pp. 459-504).*
(2) *Notamment : Le système politique d'Auguste Comte (Paris, 1910) dont nous avons fait état dans le Trésor de l'Action française, Paris, 2006, pp. 113-115 ; Auguste Comte : Quelques principes de conservation sociale (Paris, 1911) ; Les consécration positivistes de la vie humaine (Paris, 1913).*

(3) *Pour autant, Comte estimait que l'état théologique, historiquement nécessaire mais actuellement dépassé devait disparaître. La Révolution accomplit cette bonne œuvre dans une première phase ; depuis, elle prolonge un état critique abusif, incapable de rien fonder, et "inorganique". Sous ce rapport, la société du Moyen Âge est un meilleur modèle pour la société future.*



TARIF DES ABONNEMENTS

(paraît les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois)

- | | | | |
|--|-------|---|-------|
| 1. Premier abonnement France (un an) | 76 € | 5. Abonnement de soutien (un an) | 150 € |
| 2. Premier abonnement Étranger (un an) | 85 € | 6. Étudiants, ecclésiastiques, chômeurs (un an) | 45 € |
| 3. Abonnement ordinaire (un an) | 125 € | 7. Outre-mer (un an) | 135 € |
| 4. Abonnement de six mois | 70 € | 8. Étranger (un an) | 150 € |

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom Prénom
Adresse
..... Tél.
Ville Code postal

Entourez le numéro correspondant à votre abonnement

Bulletin à retourner à L'Action Française 2000
10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris — C.C.P. Paris 1 248 85 A

Le christianisme individualiste ?

Commençons par quelques précisions de vocabulaire et de doctrine, l'un et l'autre très précis chez Comte. "L'ancien régime philosophique" désigne soit l'"état théologique", propre au Moyen Âge, soit l'"état métaphysique" dont les penseurs des Lumières furent l'acmé — qui en constitua la dissolution "mentale" et "sociale". Sachons que Comte valorise toujours fortement le premier par rapport au second (3), considéré comme anarchique et destructeur de la société organique. Cependant, il n'en affirme pas moins qu'en dernière instance, la pensée théologique est "essentiellement individuelle, et jamais directement collective".

En effet, ajoute-t-il dans le même *Discours* : « **Aux yeux de la foi, surtout monothéique (sic), la vie sociale n'existe pas, à défaut d'un but qui lui soit propre ; la société humaine ne peut alors offrir immédiatement qu'une simple agglomération d'individus, dont la réunion est presque aussi fortuite que passagère et qui, occupés chacun de son seul salut, ne conçoivent la participation à celui d'autrui que comme un puissant moyen de mieux mériter le leur, en obéissant aux prescriptions suprêmes qui en ont imposé l'obligation.** »

La critique de Comte est pour le moins excessive et trouve son origine probable dans son absence totale de foi personnelle et d'expérience proprement ecclésiale ; or, l'Église — *l'ekklesia* — n'est-elle

LE MONDE
ET LA VILLE

DÉCÈS

● Nous apprenons avec peine le décès de **M. Pierre VUILLERME**, ancien pharmacien industriel, pieusement endormi dans la paix du Seigneur le 1^{er} janvier 2007, dans sa 69^e année.

Conformément à sa volonté, la cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, a été célébrée dans la plus stricte intimité.

*Seigneur mon Dieu,
Tu es mon espérance.*

Psaume 70

Nous prions notre amie très fidèle M^{me} Pierre Vuillermes de croire à notre vive sympathie et d'agréer l'assurance de nos prières pour le repos de l'âme de son mari.

INFORMATIONS

● **LE CERCLE DU PARLOIR** nous annonce ses deux prochaines conférences :

— **Lundi 29 janvier 2007** à 18 h 30 : *Éléments pour un dialogue islamo-chrétien*, par l'abbé **Guy PAGÈS**,

— **Mardi 30 janvier 2007** à 18 h 30 : *Un Centenaire trompeur : la loi de 1905*, par **Philippe PRÉVOST**.

Ces conférences se tiendront au 9, rue du Vieux Colombier, Paris VI^e.

● **LES CONFÉRENCES DE NOUVELLES DE CHRÉTIENTÉ.** Mercredi 31 janvier 2007, à 20 heures :

L'actualité religieuse, par l'abbé **Alain LORANS**, suivie de *L'homme artificiel. Essai sur le moralisme correct* par le docteur **Jean-Pierre DICKÈS**. Palais de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris V^e (métro Maubert-Mutualité) Entrée : 5 €. Étudiants : 3 €.

● **CATHOLIQUES POUR LES LIBERTÉS ÉCONOMIQUES** (CLE, 8 rue Dufrenoy, 75116 Paris).

CONFÉRENCE-DÉBAT mercredi 7 février à 18 h 30, salle de l'ASIEM, 6, rue Albert-de-Lapparent 75007 Paris. **Laurent CHERON**, professeur agrégé d'histoire, traitera le sujet *Le jansénisme en France au XVIII^e siècle : une contestation pré-révolutionnaire ?* Participation aux frais : 10 euros (adhérents du CLE entrée gratuite).

● Le prochain **DÎNER-DÉBAT** de *Radio-Silence* aura lieu le **jeudi 15 février 2007** à 19 h 30 précises avec **Reynald SECHER**, docteur es-lettres, qui traitera de *Charlemagne père de l'Europe ?*

Restaurant Le Grenadier, gare d'Austerlitz, 75013 Paris (au-dessus de la brasserie de la gare). Les places étant limitées, envoyer chèque de 25 euros (étudiants et chômeurs 20 euros) à *La voix du Silence* 5, rue Dufrenoy, 75116 Paris (<http://www.radio-silence.org>).

GALETTES DES ROIS

NÎMES

Samedi 20 janvier à 12 h 30

Cercle Saint-Charles

Brasserie Le Palace, 6 boulevard de la Libération

Avec le **colonel (c.r.) Patrick BARRIOT** : "La Serbie face à l'UE"

Pour tout renseignement : 06 83 71 67 70



LYON

Samedi 20 janvier à 19 heures

Avec **Stéphane BLANCHONNET** et **Michel FROMENTOUX**, qui évoquera l'évolution de la monarchie française de Louis XV à Louis XVI, dans l'esprit de la postface qu'il vient de donner au livre d'Aimé Richardt, Louis XV le mal-aimé.

Un dîner sera proposé aux participants.

Participation aux frais : 13 euros par personne, 5 euros pour les enfants.

Renseignements et inscription auprès de Stéphane Blanchonnet :

06 82 83 92 00 ou thidal@aol.com

BORDEAUX

Vendredi 26 janvier 2007 à 19 h 30

Dîner-débat avec **Philippe PRÉVOST**

au restaurant Le Xaintraillies, 114 boulevard du maréchal Leclerc, 33000 Bordeaux.

Participation aux frais : 23 euros par personne

Envoyer Inscriptions et chèques à M. Vincent Gaillère, 228 rue Lecoq, 33000 Bordeaux

BIARRITZ

Samedi 27 janvier 2007 à 13 heures

Un banquet sera présidé par M^e **FORTABAT-LABATUT** au restaurant La Pizzeria Trattoria, 20 avenue Edouard VII, 64200 Biarritz.

Philippe PRÉVOST prendra la parole.

Inscriptions au 05 59 24 11 47.

PERPIGNAN

Vendredi 9 février

Conférence du **colonel (c.r.) Patrick BARRIOT** : "La Serbie face à l'union européenne", suivie d'un dîner à 20 heures

Hôtel l'Éolienne, 170 avenue Guynemer

Participation : 26 euros

Inscriptions auprès de M. et M^{me} Édouard Baux : 04 68 66 76 06 (après 20 heures)

— LE CENTRE ROYALISTE D'ACTION FRANÇAISE —
D'ÎLE DE FRANCE

vous invite à la

GALETTE DES ROIS

sous la présidence de **Pierre PUJO**
le vendredi 2 février à 18 h 30

(possibilité de dîner ensuite)

au "Grenadier d'Austerlitz"

Buffet-restaurant de la gare d'Austerlitz
(entrée par la cour des départs de la gare)

Métro n° 5 et 10 ; RER Gare d'Austerlitz.

Participation aux frais : 12 euros ; étudiants, chômeurs, enfants : 6 euros

DIMANCHE
21 JANVIERCORTÈGE
AUX
FLAMBEAUX
EN L'HONNEUR
DU ROI MARTYR

Rendez-vous
à 19 heures précises
devant l'église
de la Madeleine,
Paris 8^e

(Métro Madeleine,
lignes 12 et 14)

Départ vers
la Chapelle Expiatoire

Discours
de Michel FROMENTOUX
et Olivier PERCEVAL

CONFÉRENCES
ÉTUDIANTES

Vendredi 19 janvier
Où va la politique
étrangère américaine ?
par Sébastien de KERERRO

Vendredi 26 janvier
Loin de tous les
académismes,
le classicisme de Maurras
par l'abbé
Guillaume de TANOÛARN

À 19 h 15
aux locaux de l'AF, 10 rue
Croix-des-Petits-Champs,
Paris 1^{er}



10, RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS,
75001 PARIS
TÉL : 01-40-13-14-10 - FAX : 01-40-13-14-11
DANS LA LIGNE DU MOUVEMENT FONDÉ
PAR PIERRE JUHEL

DIRECTOIRE

PRÉSIDENT : **PIERRE PUJO**

VICE-PRÉSIDENT :

STÉPHANE BLANCHONNET

CHARGÉS DE MISSION

FORMATION : **PIERRE LAFARGE**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES ÉTUDIANTS :

THIBAUD PIERRE

ADMINISTRATION :

MLLE DE BENQUE D'AGUT

COTISATION ANNUELLE :

MEMBRES ACTIFS (32 €),

ÉTUDIANTS, LYCÉENS, CHÔMEURS (16 €),

BIENFAITEURS (150 €)

Le 18 janvier 2007, au Panthéon, le président de la République rendra hommage, au nom de la nation aux *Justes de France*.

Statistiques et témoignages abondent prouvant que le sauvetage des juifs sous l'Occupation doit autant à l'État français qu'à la société civile.

Décerné par le mémorial *Yad Vashem* de Jérusalem, ce titre de *Justes parmi les nations* honore celles et ceux qui, durant la Seconde Guerre mondiale, sauvèrent des juifs au péril de leur vie. Leur nombre approcherait aujourd'hui les trois mille. Gloire leur soit rendue, comme le consacre la loi du 10 juillet 2000 fixant au 16 juillet une journée nationale en leur honneur.

Il importe, en effet, que de tels exemples soient connus et célébrés par les nouvelles générations. Il n'importe pas moins que celles-ci, trop souvent victimes de l'auto-flagellation – *ce mal français* – sachent que la protection physique des juifs ne fut pas limitée, sous l'occupation allemande, aux seules interventions des Justes. Les faits en témoignent.

La protection de l'État français

Durant les années 1940-1944, le nombre des juifs français, étrangers et apatrides vivant dans la mouvance de la France était de l'ordre de 730 000 : 330 000 en métropole ; 400 000 en Afrique du Nord (1).

Selon une étude publiée par l'*Institut d'histoire du temps présent* (2), la population juive déportée entre le printemps 1942 et l'été 1944 se chiffre à 76 000 dont 3 000 survécurent. C'est donc 73 000, soit 10 % des juifs de la mouvance française qui furent victimes de la Shoah. C'est-à-dire que 90 % d'entre eux survécurent, alors que plus de 80 % de leurs coreligion-

naires des autres nations européennes disparaissaient (3).

L'intégration dans ces données statistiques de la population juive d'Afrique du Nord est justifiée par le fait que 100 % de ses membres furent protégés par la politique de la France. Une personnalité juive vivant à l'époque en Algérie le reconnaît dans une déclaration publiée le 19 novembre 1999 dans la revue *Le Point* : « **C'est drôle tout de même que ce soit la France vichyste qui nous ait permis d'échapper à la solution finale** ».

L'entrée en vigueur de la convention d'armistice, le 25 juin 1940, avait, en effet, arrêté la ruée de la centaine de divisions de la Wehrmacht laquelle, dans le cas contraire, aurait poursuivi son offensive en Afrique du Nord et occupé les territoires du Maghreb à la suite d'une opération incomparablement plus aisée que celle qui lui permit, en mai 1941, de s'emparer de la Crète.

Des témoignages français...

Certes, du fait de l'abrogation du décret Crémieux (4), les Israélites indigènes d'Algérie, à l'exception de ceux qui remplissaient certaines conditions – tels les titulaires soit de la carte de combattant, soit de la croix de guerre ou de la Légion d'honneur ou de la Médaille militaire – ne bénéficiaient plus de la citoyenneté française ; mais leur protection physique restait assurée. Aucun juif du Maghreb ne fut déporté (5), et aucun n'eut à porter l'ignominieuse étoile jaune que le maréchal Pétain avait, à la fureur des Allemands, interdite comme l'attestent Robert Aron (6) et Annie Kriegel (7).

Comment ignorer le jugement de celle-ci qui se demande « **si la part du sacrifice dans la politique et la conduite du maréchal Pétain n'ont pas eu des effets plus certains et positifs sur le salut des juifs que sur le destin de la France** » (8).

Et comment oublier les témoignages, parmi d'autres, du docteur

par le général de corps aérien (CR) **Jacques LE GROIGNEC**

Nora, du grand rabbin Julien Veil, de Simone Weil, de François-Georges Dreyfus.

Lors du procès de Xavier Vallat qui fut à Vichy commissaire aux Affaires juives, le docteur Nora, israélite, reconnu que, par celui-ci, « **il avait pu connaître la date de certaines grandes rafles et, en particulier, celle du 16 juillet 1942,**



Xavier Vallat
10 000 Juifs sauvés par lui le 16 juillet 1942

indiscrétion voulue par lui et qui nous permit de sauver environ 10 000 israélites. L'ordre allemand était l'arrestation de 25 000 juifs. Douze à treize mille furent arrêtés » (9).

Le grand rabbin Julien Weill déclarait, lors du procès de Georges Scapini, ambassadeur des prisonniers, que, grâce à la mission que dirigeait l'accusé « **nous avons pu éviter le pire en ce qui concerne ceux d'entre nous qui se trouvaient en captivité** » (10).

En effet, Pétain, Laval et Scapini s'étaient fermement opposés aux intentions allemandes d'extraire les juifs des camps de prisonniers de guerre, afin de les traiter comme leurs coreligionnaires victimes du génocide.

Simone Weil écrit de New York, en novembre 1942, quelques jours avant son départ pour Londres où elle mourra en août 1943 : « **Je n'aime pas beaucoup entendre des gens, parfaitement confortables ici, traiter de lâches et de**

traîtres ceux qui, en France se débrouillent comme ils peuvent dans une situation terrible [...]. Je crois que Pétain a fait tout ce que la situation générale et son propre état physique lui permettait de faire pour limiter les dégâts » (11).

Évoquant la décision de Pétain, en novembre 1942, de rester en France au lieu de rallier Alger, François-Georges Dreyfus s'en félicite quand il déclare : « **Si le Maréchal était parti, je ne serais pas là aujourd'hui** » (12).

... et allemands

À ces témoignages s'ajoutent ceux des Allemands.

Dans un compte rendu du 18 juillet 1942, relatif aux rafles du 16 et 17 juillet 1942, Röthke se dit convaincu que des fonctionnaires de la police française auraient alerté ceux qu'ils devaient arrêter (13).

Helmut Knochen, dans un rapport du 12 février 1943, accuse le Maréchal de s'opposer au port de l'étoile jaune et aux mesures contre les juifs français (14).

On sait comment cette opposition, illustrée par les statistiques précitées, s'était manifestée en 1943 par les travaux de la *Commission Roussel* qui, soutenus par le Maréchal, avaient habilement répondu aux exigences allemandes visant à dénaturiser les juifs naturalisés français après 1927 (15). On comprend que Mornet, qui dans cette affaire fut membre d'une sous-commission, n'ait pas, dans sa fonction ultérieure de procureur général lors du procès Pétain, accusé celui-ci d'une quelconque complicité dans le génocide juif. Silence parlant partagé par la Haute Cour et, singulièrement, par Léon Blum, témoin à charge, et par Pierre Bloch, juré aux quarante interventions, toutes étrangères au sort des juifs.

La loi Jospin-Chirac

Ces faits, statistiques et témoignages sont soigneusement occultés par les médias qui, au contraire, enseignent, à l'envi, que le sauvetage des juifs ne devait rien

à l'État français, mais tout à la société civile. Alors, comment expliquer que les sociétés civiles des autres pays européens n'aient pas participé plus efficacement au sauvetage de leurs compatriotes juifs ? Leur manquait-il un Maréchal ? « **De quel droit éliminer avant tout examen, l'existence du gouvernement de Vichy** ? » écrit Annie Kriegel (16).

Les Français ne peuvent que dénoncer cette élimination calculée, et s'étonner de l'irruption dans leur histoire d'une initiative du couple Jospin-Chirac. Le 10 juillet 2000, sous le gouvernement Jospin, Chirac promulguait, en effet, la loi n° 2000-644 instaurant et fixant au 16 juillet « **une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France** ».

Ainsi tout en rendant un légitime hommage aux Justes, le chef de l'État et des parlementaires accusaient la France d'un crime qui, vu le contexte, était synonyme de crime contre l'humanité. Accusation stupéfiante qui, face à la Shoah, plaçait la France au même rang que l'Allemagne hitlérienne. Accusation prononcée par des professionnels de la politique qui s'arrogeaient le droit de dire l'histoire en portant un jugement qui n'était ni de la compétence du pouvoir législatif ni de celle de l'exécutif, mais de la seule autorité judiciaire, laquelle, en l'occurrence, n'avait jamais, depuis Nuremberg, accusé la France de complicité avec l'appareil nazi.

Comment accorder le moindre crédit au jugement de politiciens qui non seulement n'avaient aucune compétence judiciaire – en dehors du droit de faire grâce ; article 17 de la Constitution – mais encore brillaient par leur ignorance ? Tels les socialistes qui, dans la proposition de loi n° 1727 enregistrée le 22 juin 1999 et à l'origine de la loi du 10 juillet 2000, laissaient entendre que l'État français était responsable du port de l'étoile jaune ; tel le chef de l'État qui, le 5 décembre 1997, dans une allocution publique, citait, parmi les mesures d'exclusion édictées par l'État de « Vichy » à l'égard des juifs, l'obligation du port de l'étoile jaune ! (17)

Pourquoi ces fables qui, sous prétexte de regarder l'histoire de France en face, lui tournent délibérément le dos ? Pourquoi ?

TÉLEX

La République piégée

Interdite par la préfecture de police, autorisée par le tribunal administratif de Paris, puis de nouveau interdite par le Conseil d'État, la « soupe au cochon » met la République dans l'embarras : celle-ci se retrouve confrontée à un dilemme où l'égalité entre en conflit avec la laïcité... Désireux de faire réagir l'opinion, les partisans de cette provocation ont beau jeu de dénoncer l'instauration de la charia en France. Mais fallait-il pousser les pouvoirs publics à aller au devant des revendications islamistes ?

«Les Français d'abord»

Le 11 janvier, devant les journalistes, Nicolas Sarkozy a fait part de son souhait de ne pas ouvrir le « droit au logement opposable » à tous les étrangers résidant en France. Il a également appelé à ne « **pas différer indéfiniment la réforme de l'aide médicale d'État** », qu'il entend réserver aux « **étrangers vraiment nécessaires** ». Marchant sur les plates-bandes du Front national, il a déclaré qu'on ne devait « **pas immigrer**

en France pour bénéficier d'aides sociales », affirmant que « **notre pays n'a pas vocation à être un guichet social universel** ». L'UMP va-t-elle enfin affronter la question de l'immigration sans complexe ?

Le pathos des sarkosystes

Invitée sur Europe 1 le 15 janvier, Rachida Dati, porte-parole du candidat Nicolas Sarkozy, était interrogée sur le parcours qui, depuis son enfance passée dans des conditions extrêmement modestes, l'amena jusqu'à côtoyer les plus hauts personnages de l'État. Son récit inspira d'abord l'admiration, mais il tourna au comique après cette question de Jean-Pierre Elkabbach : « **Est-ce que vous vous souvenez de vos dernières larmes ?** » D'un ton solennel, Rachida Dati répondit tout simplement que c'était « **au discours de Nicolas Sarkozy hier soir** », à l'occasion de son sacre par l'UMP... Décidément, jamais un candidat n'aura mené une campagne transpirant le « marketing » dans de telles proportions. Cela pourrait se retourner contre lui...

G.D.

1 – 120.000 en Algérie – 200.000 au Maroc – 80.000 en Tunisie.

2 – F. Bédarida Le nazisme et le génocide, éditions Nathan.

3 – cf/ R. Hilberg : La destruction des juifs d'Europe, Folio histoire, tome II, p. 903.

4 – Décret Crémieux du 24 octobre 1870 déclarant citoyens français les israélites indigènes des départements de l'Algérie. Décret abrogé le 18 février 1942 et rétabli le 21 octobre 1943.

5 – Lors de l'incursion allemande en Tunisie, entre novembre 1942 et mai 1943, l'appareil S.S. a pu effectuer quelques déportations individuelles (cf. Répliques aux diffamateurs de la France, Nouvelles éditions latines, p. 66).

6 – Robert Aron dans Le Monde et la Vie, février 1961.

7 – Annie Kriegel : Ce que j'ai cru comprendre, Robert Laffont, p. 173 8 – Ibid.

9 – Procès Xavier Vallat audience du 5 décembre 1947.

10 – Georges Scapini : Mission sans gloire, p. 200.

11 – Cahiers Simone Weill, mars 1987, pp. 2 et 3. Lettre au professeur Jean Wahl.

12 – François-Georges Dreyfus : déclaration à Radio-Courtoisie, le 8 novembre 1991.

13 – Heinz Röthke – Service des affaires juives de la Gestapo.

14 – Réplique aux diffamateurs de la France Nouvelles Éditions Latines, pp. 227-229.

15 – Ibid, pp. 72-73.

16 – Annie Kriegel opus cité, p. 173.

17 – Réplique aux diffamateurs de la France, p. 90.